

Annexe n°1

Rapport de présentation

Département du Nord

Compte administratif 2021

27/06/2022

Introduction

L'exercice 2021, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et de gestion d'urgence, est de nouveau atypique, qu'il s'agisse parfois d'un retour de certaines valeurs budgétaires à une situation d'avant crise, et *a contrario* sur d'autres lignes, d'un « effet retard » de la Covid-19 sur le budget départemental.

Avec une inflation qui s'est avérée plus structurelle que prévue et, début 2022, la guerre en Ukraine qui est venue encore bouleverser, au-delà des fondements de la paix et la sécurité en Europe, une situation économique déjà fébrile, les incidences sont nombreuses.

Dans ce contexte, il est difficile d'analyser nos résultats, puisque par nature, de nombreux facteurs viennent brouiller la lecture traditionnelle des chiffres de l'année par rapport à l'année précédente, et même par rapport aux valeurs sur la longue durée. C'est le cas notamment pour les fonds de péréquation, la sous-activité des Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD), les dépenses dans les collèges ou celles des moyens généraux. Il est alors plus pertinent de se comparer avec d'autres collectivités similaires.

En effet, la plupart des départements auront connu des chocs analogues lors de cette crise. C'est le cas du contexte économique et social, et notamment de l'évolution de l'emploi dans une période de reprise. C'est aussi le cas des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour lesquels la hausse connue par le Département reste proche de la moyenne nationale. C'est, enfin, le cas pour les décisions de l'Etat, concernant par exemple l'avenant 43 ou la prime de feu dans les Services départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) qui ont affecté l'ensemble des départements.

Ce contexte similaire aura toutefois conduit à des résultats différents qui éclairent la lecture du CA. Le Nord a amélioré ses ratios par rapport à d'autres départements. Le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) y est plus important, fruit d'une politique volontariste et d'engagements forts. Par ailleurs, le niveau exceptionnellement haut des DMTO est similaire à celui des autres départements.

Enfin, malgré ce contexte incertain, le Département s'engage pour l'avenir en augmentant son niveau d'investissement, notamment avec un soutien accru aux collectivités de son territoire.

Le choix politique d'une gestion budgétaire saine, de recherche de pistes d'économies, de mise en œuvre d'une véritable politique immobilière, de remise à l'emploi, d'un travail en partenariat avec l'Etat tant sur l'enfance que sur l'insertion, et, enfin, du développement des territoires, correspond à autant d'engagements pris et réaffirmés.

Les départements ne sont pas en concurrence les uns avec les autres, mais ils montrent que différentes stratégies conduisent à différents résultats.

Il est rassurant que la politique menée porte encore de véritables choix de société, et de constater que ces choix ont des impacts.

Quand la décentralisation, c'est à dire la possibilité pour deux territoires de choisir des modèles différents, est questionnée, il est sain de rappeler que ce choix est au fondement des libertés locales.

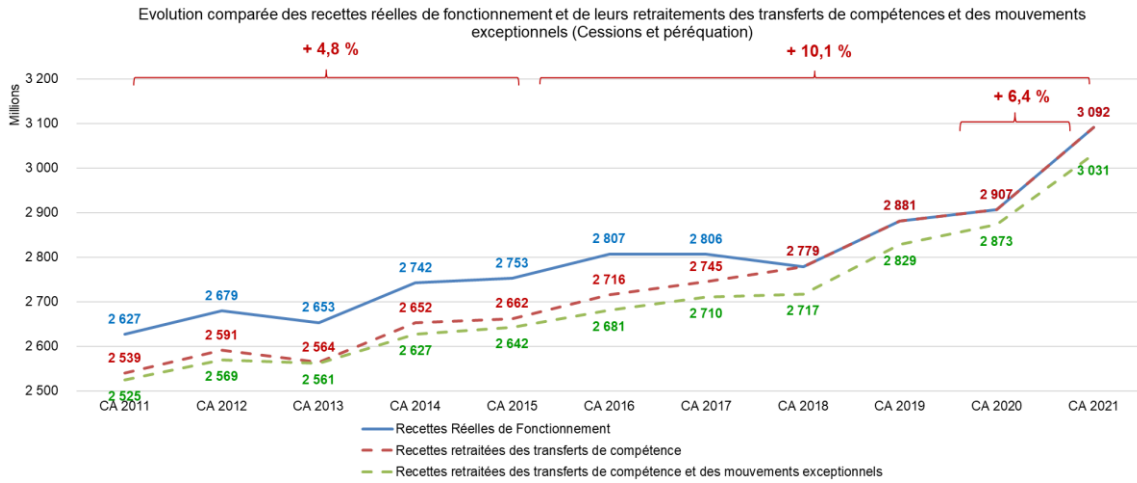
Ce compte administratif est l'occasion d'affirmer nos convictions, nos différences, nos réussites. Nous pouvons être fiers de le présenter aux Nordistes.

En M€ - mouvements réels	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 906,72	3 091,50	+ 184,78	+ 6,4 %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 685,48	2 747,33	+ 61,85	+ 2,3 %
Dépenses de gestion	2 667,51	2 730,03	+ 62,52	+ 2,3 %
Intérêts	17,97	17,30	- 0,66	- 3,7 %
Epargne brute	221,25	344,17	+ 122,93	+ 55,6 %
Capital de dette	151,73	144,11	- 7,62	- 5,00 %
Epargne nette	69,52	200,07	+ 130,55	+ 187,8 %
Dépenses d'équipement	270,00	296,95	+ 26,96	+ 10,00 %
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	421,72	441,06	+ 19,34	+ 4,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT	192,33	196,93	+ 4,60	+ 2,4 %
Recettes d'équipement	47,33	52,83	+ 5,50	+ 11,6 %
Besoin d'emprunt	145,00	144,10	- 0,90	- 0,6 %
STOCK DE DETTE au 31/12	1 175,50	1 175,50	-	-
Capacité de désendettement (en années)	5,31	3,42	- 1,90	- 35,7 %

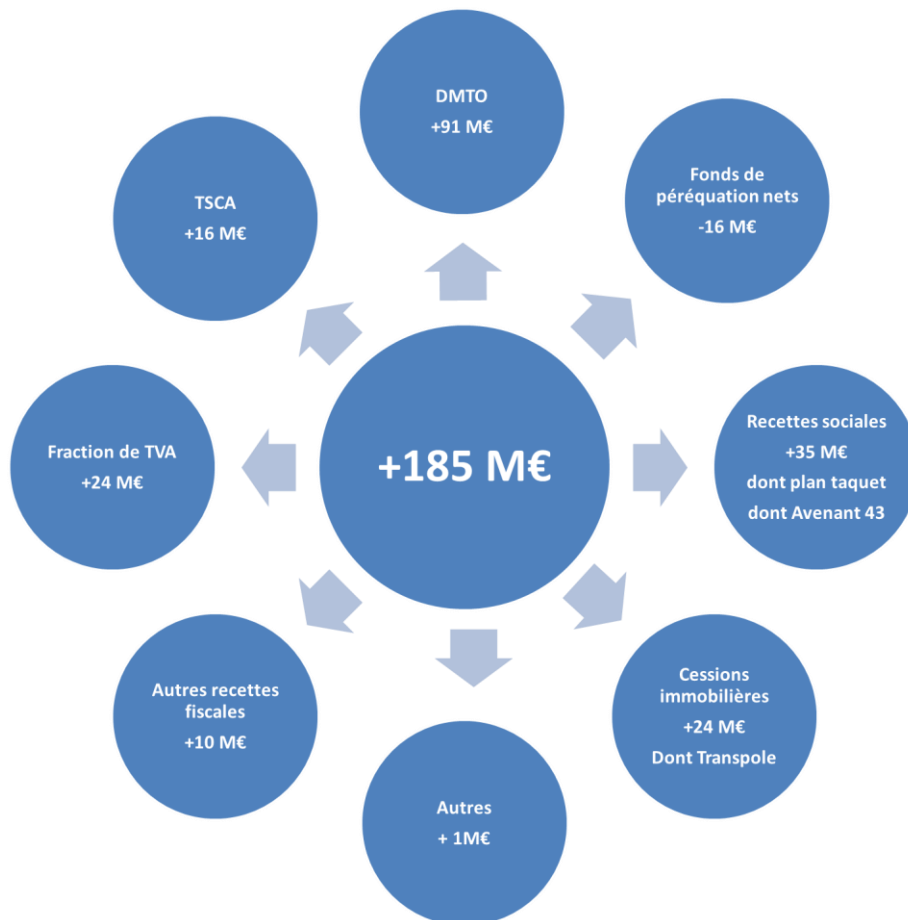
Introduction.....	3
I. Des recettes de fonctionnement portées par les DMTO	6
A. Fiscalité directe : une stabilisation des recettes fiscales directes	7
B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	9
C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de soutiens exceptionnels	11
D. Péréquation horizontale : un solde net en diminution compte tenu du mécanisme de mise en réserve	13
E. Recettes sociales.....	14
F. Recettes diverses de fonctionnement	17
II. Dépenses de fonctionnement : les actions sur le RSA permettent le développement des actions volontaristes de la Collectivité	19
A. La solidarité humaine : des évolutions de dépenses contrastées	20
B. La progression des dépenses de solidarité territoriale	27
C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques	28
III. Le rétablissement des équilibres départementaux	31
A. Un recours prépondérant à l'autofinancement.....	31
B. Une augmentation des financements externes	31
C. Un endettement stable et sain	33
IV. La relance d'une politique d'investissement forte	35
A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale.....	36
B. Le renforcement des dépenses dédiées à la solidarité humaine	37
C. Les dépenses relatives aux fonctions support portées par l'amélioration du patrimoine départemental.....	38
Conclusion.....	39

I. Des recettes de fonctionnement portées par les DMTO

Les recettes de fonctionnement ont évolué favorablement : + 6,4 %, soit + 184,8 M€ entre 2020 et 2021.



Cette hausse favorable est à nuancer, car l'année 2021 prend en compte quelques recettes exceptionnelles qu'il convient de retraiter comme le montant de la cession du site Transpole (32 M€ et 16 M€ en recette nette), la recette du plan Taquet liquidée pour les 2 premières années de sa mise en œuvre sur une seule année en 2021, ou les recettes finançant de nouvelles dépenses (avenant 43 ou subrogation).



Retraitées de ces mouvements exceptionnels ou spécifiques, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de + 139 M€ par rapport au CA 2020 (+ 4,8 %). Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des Droits de Mutation à titre onéreux DMTO (+ 91,2 M€) et la mise en place du fonds spécifique de fraction de TVA (24,2 M€).

Plus précisément, les différentes catégories de recettes évoluent de la manière suivante :

M€	CA 2020	Répartition au CA 2020	CA 2021	Répartition au CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
					M€	%
Fiscalité directe : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Dispositif de compensation péréquée (DCP), Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	343,3	11,8%	344,5	11,1%	+1,2	+0,4%
Fiscalité directe 2020 non retraitée	822,6		344,5		-478,0	-58,1%
Fiscalité indirecte : Fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), Taxe d'aménagement (TAM), Taxe additionnelle à la taxe de séjour (TATS)	1 548,5	53,3%	1 664,8	53,9%	+116,3	+7,5%
Fiscalité indirecte 2020 non retraitée	1 069,3		1 664,8		+595,6	+55,7%
Dotations et compensations : Dotation globale de fonctionnement (DGF), Dotation générale de décentralisation (DGD), Fonds de stabilisation, Fraction supplémentaire de TVA, Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), Allocations compensatrices ...	639,9	22,0%	664,1	21,5%	+24,3	+3,8%
Péréquation horizontale (CVAE, DMTO)	136,0	4,7%	119,9	3,9%	-16,1	-11,8%
Recettes sociales : Dotations de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Plan pauvreté, Plan Taquet, Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI), Conférence des financeurs, Indus allocations individuelles de solidarité (AIS)...	197,9	6,8%	232,8	7,5%	+34,9	+17,7%
Autres recettes : Ingénierie financière (dont FSE), Collèges, Infrastructure et réseaux, Développement territorial et cadre de vie, Culture, iNord, Opérations comptables, Moyens généraux, Patrimoine, Cessions immobilières (au CA) et Ressources humaines	41,1	1,4%	65,2	2,1%	+24,2	+58,8%
TOTAL	2 907	100%	3 092	100%	+184,8	+6,4%

A. Fiscalité directe : une stabilisation des recettes fiscales directes

L'année 2021 voit l'application, pour le Département, de la réforme fiscale. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) revient aux communes. A la place, le Département est compensé par une fraction de TVA nationale (voir B.1).

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	478,0	0,0	-478,0	-100,0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	156,8	154,6	-2,2	-1,4%
Attribution de compensation de CVAE	71,05	71,05	0,0	0,0%
Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)	44,1	44,6	+0,4	+1,0%
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	15,4	16,3	+0,9	+5,8%
Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	55,9	55,9	0,0	0,0%
Rôles supplémentaires	1,2	2,1	+0,9	+69,0%
Fiscalité directe	822,6	344,5	-478,0	-58,1%
Fiscalité directe 2020 retraitée (hors TFPB et rôles supp.)	343,3	344,5	+1,2	+0,4%

1. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Pour 2021, le Département a perçu un montant de 154,6 M€ au titre de la CVAE, en légère diminution de - 1,4 % par rapport à 2020 (- 2,2 M€). La crise sanitaire a eu finalement peu d'impacts sur la CVAE 2021.

2. Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP)

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) est relatif au reversement par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce mécanisme a été mis en place en 2014 suite aux accords de Matignon de 2013 au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). La répartition est faite selon des critères de charges péréquateur comme le reste à charge des AIS, le nombre de bénéficiaires des AIS mais aussi le revenu par habitant. Les frais de gestion de la TFPB se sont élevés à 44,6 M€ en 2021 contre 44,1 M€ en 2020 (+ 1 %).

3. Les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Plusieurs équipements de production d'électricité sont soumis à l'imposition (éoliennes, centrales électriques, centrales photovoltaïques, centrales hydrauliques, stations radioélectriques, stockage et transport du gaz). En 2021, 16,3 M€ ont été encaissés contre 15,4 M€ en 2020, soit + 0,9 M€ (+ 6 %).

4. L'attribution de compensation de CVAE reçue de la Région Hauts-de-France et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

L'attribution de compensation de CVAE comme le FNGIR sont des recettes visant à compenser, pour la première, les transferts de compétence de 2017 à la Région et, pour la seconde, la suppression de la taxe professionnelle. L'une comme l'autre sont figées dans le temps.

5. Rôles supplémentaires

Les rôles supplémentaires encaissés en 2021 se sont élevés à 2,1 M€ (1,2 M€ en 2020) et sont relatifs à la TFPB, l'IFER et la CVAE. L'optimisation fiscale portée par l'Observatoire fiscal et le travail de la Direction Régionale des Finances Publiques ont permis de récupérer des sommes dues à la Collectivité. Compte tenu de la crise sanitaire, plusieurs traitements de questionnements fiscaux par les services de l'Etat restent en cours et des rôles supplémentaires sont attendus.

B. Fiscalité indirecte : des recettes portées par le dynamisme des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	0,0	479,9	+479,9	
Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)	366,6	457,8	+91,2	+24,9%
Taxe Aménagement	11,2	16,5	+5,3	+47,9%
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'électricité (TDCFE)	21,9	22,9	+1,0	+4,5%
Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)	0,6	0,3	-0,3	-45,7%
Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)	317,8	333,9	+16,1	+5,1%
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétique (TICPE)	351,3	353,5	+2,2	+0,6%
Fiscalité Indirecte	1 069,3	1 664,8	+595,6	+55,7%
Fiscalité indirecte 2020 retraitée (avec TFPB et rôles supp.)	1 548,5	1 664,8	+116,3	+7,5%

1. La TVA

La réforme de la taxe d'habitation (TH) a eu des conséquences sur les finances départementales. Pour compenser la perte de la TH pour les communes, la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'est vu transférée intégralement aux communes. En remplacement, le Département perçoit de la TVA qui correspond au produit de TFPB 2020 majoré de la moyenne des rôles supplémentaires de TFPB de 2018 à 2020, et des compensations fiscales de TFPB. Ce montant garanti représente un produit de 479,9 M€ en 2021, donc sans augmentation par rapport au produit de TFPB perçu en 2020. Cette première année « blanche », compte tenu de l'absence de dynamique de base, s'est vue compensée par un fonds de TVA (voir C. 4).

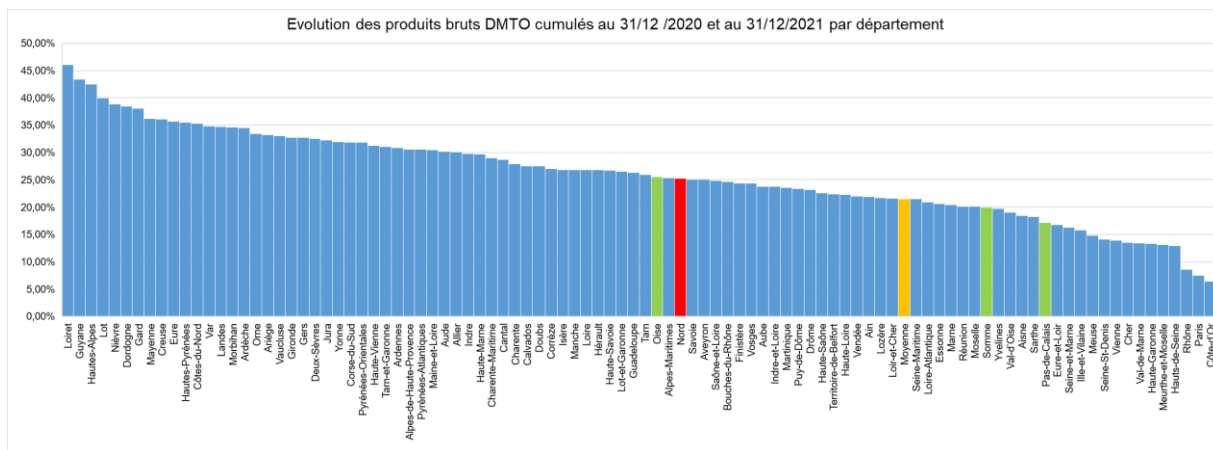
Si l'Etat a annoncé la neutralité du dispositif, l'analyse rétrospective laissant à penser que le dynamisme des bases de la TVA serait comparable à celui qu'avait la TFPB, ce point mérite d'être confirmé dans l'avenir. A ce titre, la clause de garantie afin que les départements ne perçoivent jamais un montant inférieur à celui perçu en 2021, semblent être une assurance *a minima*. Surtout, cette réforme conduit à réduire l'autonomie fiscale des départements en actant la perte quasi-totale de leur fiscalité à pouvoir de taux.

2. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En 2021, le produit du Département a été en forte augmentation par rapport à 2020. Les DMTO se sont ainsi élevés à 457,8 M€ en 2021 contre 366,6 M€ en 2020, soit une progression de 24,9 %. A l'image de la grande majorité des départements, le Nord a bénéficié de la reprise économique et de la hausse des prix de l'immobilier, dans un contexte de taux bas, d'incertitude financière qui a fait de la pierre une valeur refuge, et de changement d'aspiration résidentielle conduisant à de fortes mobilités géographiques. Au niveau national, les DMTO progressent de 24,5 %, soit de manière similaire à la situation du Nord.

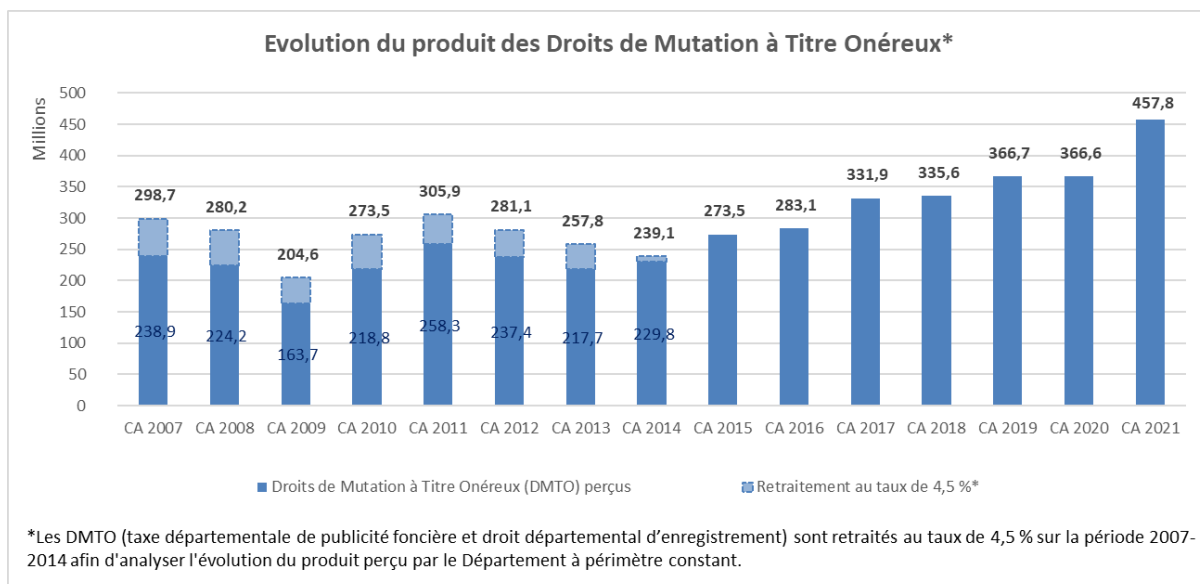
Le Département du Nord, avec une évolution des produits de DMTO de 25,3 %, se situe au-dessus de la moyenne nationale (21,5 %), de la Somme (19,9 %), du Pas de Calais (17,2 %) et légèrement en dessous de l'Oise (25,6 %)¹.

¹ Projection calculée à partir des données brutes des cessions immobilières (CEGEED), les données CA 2021 n'étant pas disponibles



Cette conjoncture exceptionnelle n'en demeure pas moins atypique et les DMTO restent volatiles, pouvant fluctuer d'une année sur l'autre. D'ailleurs, les droits de mutations ont déjà connu deux périodes de forte récession en 2008-2009 (crise bancaire et financière) et 2012 - 2013 (crise de la dette dans la zone euro).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du produit de DMTO entre 2007 et 2021 pour le Département du Nord :



3. La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)

La TSCA est une taxe perçue sur les contrats d'assurance pour compenser les transferts de compétence de 2004. En 2021, la TSCA est en augmentation de 5,1 %. Ainsi, le produit évolue de 317,8 M€ en 2020 à 333,9 M€ en 2021. Ses bases sont dynamiques depuis plusieurs dernières années.

4. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

La TICPE est une taxe sur la consommation des produits énergétiques. Une partie revient aux départements. Elle finance principalement le RSA ainsi que les transferts de compétences issus de l'acte II de la décentralisation. Ainsi, plus de 90 % de cette recette est figée en montant. La part non figée évolue, quant à elle, en fonction des volumes vendus des produits énergétiques (et non pas du prix). L'augmentation du prix des carburants n'a donc pas d'impact direct sur cette recette. En 2021, la TICPE s'est élevée à 353,5 M€, montant en hausse par

rapport à 2020 (351,3 M€). En 2020, la TICPE avait baissé de 2,8 M€ par rapport à 2019, compte tenu de la crise sanitaire et de la diminution de la vente en volume de carburant.

5. La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sont assises sur la fourniture d'électricité. Elles sont perçues par les communes (ou selon le cas, par les établissements publics de coopération intercommunale) et les départements. Elles dépendent de la puissance utilisée et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les conseils municipaux et départementaux (coefficient à 4,25). Le produit s'élève en 2021 à 22,9 M€, montant en hausse par rapport 2020 (21,9 M€), soit + 1 M€.

6. La Taxe d'Aménagement (TAM)

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux de la taxe est de 1,45 %. En 2021, le produit de la taxe d'aménagement s'élève à 16,5 M€, pour un montant de 11,2 M€ perçu en 2020. Ainsi à périmètre constant, l'année 2021 est marquée par une progression des recettes de 47,9 %, de nombreux projets prévus en 2020 ayant été reportés à 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

7. La Taxe Additionnelle à la Taxe de Séjour (TATS)

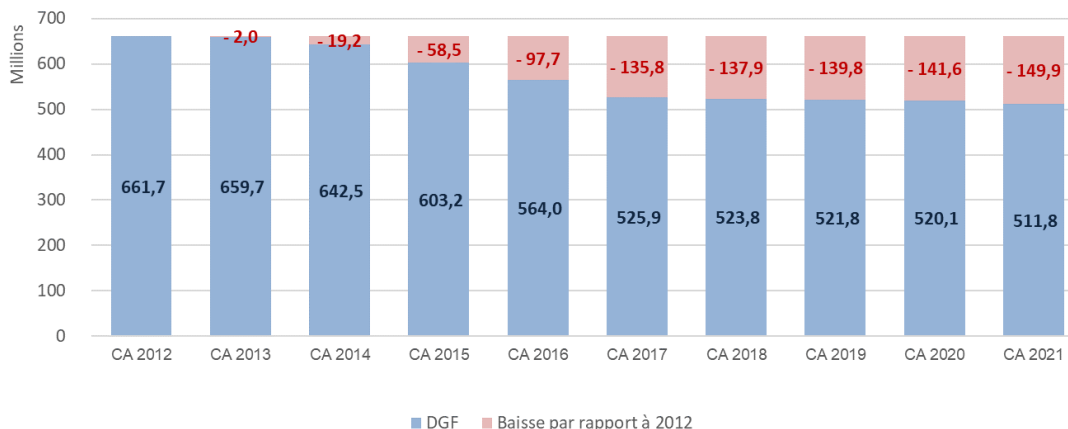
Le Département peut décider d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour fixée par la commune ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Si tel est le cas, la taxe additionnelle est payée par les touristes en même temps que la taxe de séjour à laquelle elle s'ajoute. Le Conseil départemental du Nord a décidé la mise en place d'une taxe additionnelle maximale de 10 % à la taxe de séjour communale ou intercommunale. Le produit collecté s'élève à 0,3 M€ en 2021, soit un montant en baisse par rapport à 2020 (0,6 M€). La crise sanitaire a, en effet, eu des impacts en 2021 compte tenu du décalage entre la perception de la taxe par le bloc communal et son reversement au Département l'année suivante.

C. Dotations et compensations : une stabilité des concours de l'Etat au Département hors fonds de soutiens exceptionnels

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	520,1	511,8	-8,2	-1,6%
Dotation Globale de Décentralisation (DGD)	29,5	29,5	0,0	0,0%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	62,6	62,4	-0,2	-0,4%
Allocations Taxe Foncière (TF)	0,3	0,0	-0,3	-100,0%
Allocations Taxe Habitation (TH) Allocations Taxe Professionnelle (TP)	10,9	10,1	-0,9	-7,8%
Fonds d'urgence/fonds TVA	15,5	49,2	+33,7	+217,4%
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	0,7	0,9	+0,1	+17,8%
Exonérations compensées CVAE	0,1	0,1	0,0	-7,3%
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	0,1	0,1	0,0	-15,9%
Dotations et compensations	639,9	664,1	24,3	+3,8%

1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Evolution de la DGF perçue par le Département



Depuis la réforme mise en place par la loi de finances pour 2005, la DGF est devenue la principale dotation de l'Etat en faveur du Département. Elle présente une légère baisse annuelle depuis 2017 après de fortes baisses de 2012 à 2017.

En 2021, la DGF s'est élevée à 511,8 M€. Elle est en diminution de 8,2 M€ par rapport à 2020 (520,1 M€) compte tenu de deux effets.

D'une part, et comme les années précédentes, une baisse (1,9 M€) est liée au mécanisme d'écrêtement permettant d'intégrer l'impact de la hausse de la population DGF au niveau national et le financement de la péréquation à enveloppe constante.

D'autre part, une baisse de 6,4 M€ de la composante « dotation de compensation » résultant de la recentralisation de la compétence de la lutte contre la tuberculose à l'Agence Régionale de Santé (ARS). En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 harmonise l'organisation du dispositif de lutte contre la tuberculose afin d'en améliorer son pilotage. Cette recette est désormais calculée sur la base des dépenses réellement engagées et est versée sous forme de subvention intégrée au sein des recettes sociales (voir E.4).

2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La DGD assure de façon globale le financement de compétences transférées par l'Etat aux départements. Depuis 2009, la DGD n'évolue plus, et son montant est figé (29,5 M€ en 2021).

3. Les compensations fiscales

Les différentes réformes décidées par l'Etat aboutissent à une perte de recettes fiscales directes locales qui font l'objet de compensations partielles. Ces compensations baissent régulièrement car elles sont utilisées comme des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat. En 2021, si la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est restée stable (62,4 M€), le montant des autres compensations fiscales, variables d'ajustement, s'est établi à 10,1 M€, soit un montant en baisse par rapport à 2020 (11,2 M€).

4. Le soutien de l'Etat : le fonds de stabilisation et le fonds TVA

La forte augmentation du montant de ce fonds est liée à deux effets.

D'une part, le fonds d'urgence exceptionnel, mis en place à l'occasion de la loi de finances rectificative de 2015 en faveur des départements rencontrant des difficultés pour faire face à leur reste à charge en matière de dépenses d'AIS, et reconduit aléatoirement certaines années suivantes, a été remplacé par un fonds de stabilisation prévu par la loi de finances 2019. En 2020, le Département du Nord a perçu 15,5 M€, sur une enveloppe nationale de 115 M€. En 2021, cette enveloppe est passée à 200 M€ dont 25 M€ pour le Nord, ce fonds étant réparti en fonction du reste à charge des AIS.

D'autre part, un fonds supplémentaire, issu de la TVA, doté de 250 M€, a été mis en place en 2021 afin de compenser l'année blanche d'absence de dynamisme fiscal lié au remplacement de la TFPB par la TVA. Ce fonds réparti en fonction de divers critères de ressources et de charges a permis au Nord de percevoir, en 2021, 24,2 M€.

5. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Depuis 2017, le Département perçoit en section de fonctionnement le FCTVA pour ses dépenses de voirie, d'entretien des bâtiments publics. En 2021, le montant attribué au Nord a été de 0,9 M€, soit un montant en hausse par rapport à 2020 (0,7 M€).

D. Péréquation horizontale : un solde net en diminution compte tenu du mécanisme de mise en réserve

En millions d'€		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dépenses	Fonds de Péréquation des DMTO	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2
	Total	34,0	39,9	31,0	25,7	27,2
Recettes	Fonds de Péréquation des DMTO	58,9	75,3	113,2	129,7	113,8
	Fonds de péréquation CVAE	8,9	5,8	5,3	6,3	6,2
	Total	67,8	81,1	118,5	136,0	119,9
Solde		33,8	41,2	87,5	110,3	92,7

La plupart des fonds de péréquation sont constitués d'un prélèvement, et d'un reversement, le solde des deux correspondant au gain net pour le Département.

1. Le fonds de péréquation de la CVAE

Ce fonds est alimenté par deux types de prélèvements sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des départements : un premier prélèvement sur stock, lié au niveau de CVAE du Département par rapport à la moyenne des départements, et un second prélèvement sur flux prenant en compte la dynamique de progression des recettes de CVAE par rapport à l'année précédente. Aucun département dont le revenu par habitant 2021 est inférieur au revenu médian de l'ensemble des départements ne peut être contributeur au fonds (c'est le cas du Département du Nord).

Ces produits sont reversés aux départements les moins favorisés, classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges. Pour 2021, le Département a ainsi perçu un montant de 6,2 M€. Ce montant est stable par rapport à 2020 (6,3 M€).

2. Le Fonds de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP- DMTO)

Les mesures successives défendues à l'Association des Départements de France (ADF) depuis 2016 ont renforcé l'effet péréquateur des mécanismes de péréquation des DMTO, et ont permis au solde net de ces fonds d'augmenter significativement pour les départements les plus fragiles. La loi de finances initiale pour 2020 amplifie cette dynamique en remplaçant les trois anciens fonds, à savoir le fonds national de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP- DMTO), le Fonds de Solidarité des Départements (FSD) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) par le Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FP DMTO). Ce « fonds globalisé », fait l'objet de deux prélèvements :

- un premier prélèvement égal à 0,34 % du montant de l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition ;
- un second prélèvement, d'un montant fixe de 750 M€, auxquels sont éligibles les départements dont l'assiette des DMTO perçus l'année précédant la répartition est supérieure à 0,75 fois la moyenne nationale. Ce second prélèvement est, pour chaque département, plafonné à 12 % du montant des DMTO perçus l'année précédente.

Le reversement est effectué au sein de trois enveloppes, reprenant les modalités de répartition des trois fonds existants avant 2020, et intégrant des critères différents (potentiel financier, DMTO par habitant, revenu moyen, taux de pauvreté, Reste à Charge (RAC) AIS...).

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve dans un fonds de garantie départementale des corrections conjoncturelles. C'est le cas lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€. A contrario, cette réserve peut être libérée lorsque la situation financière des départements le justifie.

La baisse constatée entre 2020 et 2021 s'explique principalement par le cumul de ces deux effets :

- l'année 2020 était particulièrement élevée compte tenu d'une enveloppe nationale 2020 répartie plus élevée (1,8 Mds€) : dans un contexte de crise sanitaire, 120 M€ de la mise en réserve constituée au cours des années précédentes ont été débloqués ;
- a contrario, l'année 2021 est plus faible que la normale : compte tenu du niveau exceptionnel des DMTO perçus par les départements, le Comité des Finances Locales (CFL), lors de sa séance du 20 juillet 2021, a mis en réserve 57,9 M€. L'enveloppe répartie en 2021 a été de 1,6 Md€.

En outre, il convient de souligner que l'amélioration du RSA dans le Nord, particulièrement par rapport aux autres départements, le conduit à être moins bénéficiaire de ce fond. Ainsi, la part du fonds national dévolue au Nord est passée de 5,8 % en 2020 à 5,4 % en 2021.

E. Recettes sociales

Les recettes sociales évoluent de + 34,9 M€ et présentent des variations contrastées. L'augmentation de ces recettes est portée principalement par les dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) (+ 13 M€ sur les dotations annuelles APA/PCH et + 6,1 M€ pour l'avenant 43), la double liquidation du financement du plan Taquet (11,8 M€), et le transfert des recettes finançant les Centres de Lutte AntiTuberculose (CLAT), de la DGF vers le secteur santé (évoqué dans le paragraphe sur la DGF en C.1) pour 4,6 M€.

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	1,8	1,0	-0,9	-47,5%
Plan Taquet	0,0	11,8	+11,8	
Enfance (hors plan pauvreté), Famille, Jeunesse	7,0	4,8	-2,2	-31,8%
Plan pauvreté prévention (enfance) + bassin minier	5,5	6,2	+0,6	+11,6%
Enfance, famille, jeunesse	14,4	23,7	+9,4	+65,3%
Plan pauvreté insertion (dont volet bassin minier)	5,5	7,2	+1,7	+29,9%
Indus RSA	4,8	6,5	+1,7	+34,8%
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI)	33,5	31,4	-2,1	-6,3%
Autres recettes d'insertion (SPI, IEJ)	0,0	0,1	+0,1	
Insertion	43,8	45,1	+1,3	+3,0%
Concours CNSA pour le financement APA / PCH	107,6	120,6	+13,0	+12,1%
Conférence des financeurs	6,3	6,3	+0,0	+0,6%
Recouvrement PA / PH + autres PAPH (dont convention CNSA)	20,4	19,6	-0,8	-4,0%
MDPH	3,1	3,7	+0,6	+18,3%
Avenant 43	0,0	6,0	+6,0	
Autonomie	137,4	156,2	+18,8	+13,7%
Prévention santé	2,4	7,8	+5,4	+229,9%
Actions de santé	2,4	7,8	+5,4	+229,9%
RECETTES SOCIALES	197,9	232,8	+34,9	+17,7%

1. Les recettes relevant de l'Enfance, famille, jeunesse

Dans le domaine de l'Enfance, les recettes ont progressé de + 9,4 M€ (+ 65,3 %) entre 2020 et 2021 pour atteindre 23,7 M€. Cette progression est portée par la liquidation sur 2021 des 2 premières années (11,8 M€ soit 2 x 5,9 M€) de la recette du Plan de protection Enfance (Plan Taquet²). En effet, le temps de la mise en œuvre technique de ce plan a fait basculer la liquidation de la recette de la 1^{ère} année, de fin 2020 à début 2021. La perception de la recette de la 2^{ème} année s'est produite fin 2021, d'où double perception de recette en 2021. Hormis cette recette, les autres financements baissent globalement de - 2,4 M€.

Les recettes relatives aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont baissé de - 0,9 M€ entre 2020 et 2021 pour atteindre 1 M€. La baisse de recettes est induite par l'absence du financement exceptionnel "accord Cazeneuve" de l'Etat pour la prise en charge des MNA (0,78 M€ en 2020). En effet, le Département du Nord n'a pas connu, du fait de la crise sanitaire, d'augmentation du nombre de MNA entre 2019 et 2020, critère de prise en compte du calcul de cette recette (6 000 € par jeune supplémentaire entre N - 1 et N - 2). Cette recette avait été perçue en 2018, 2019 et 2020. En 2020, avait aussi été encaissée une recette exceptionnelle pour le prolongement de la prise en charge dans les structures dédiées des MNA devenus majeurs pendant la crise sanitaire (0,2 M€) dont le Département ne bénéficie plus en 2021.

Au titre du volet prévention du Plan pauvreté, les recettes de l'Etat ont évolué de + 0,6 M€. La mobilisation de ces recettes a permis de poursuivre les actions engagées depuis 2019 à savoir : mieux prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), accompagner les jeunes majeurs issus de l'ASE, développer les maisons des parents, ou encore développer la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE.

Les autres recettes du secteur Enfance ont baissé de - 2,2 M€ dont - 1,7 M€ proviennent de la fin de la prise en charge exceptionnelle d'une partie du surcoût pour les départements du maintien en structure enfance des jeunes majeurs en 2020 pendant le confinement (hors part MNA) évoquée ci-dessus, perçue en 2020, et non reconduite en 2021.

² Stratégie nationale de Prévention de Protection de l'Enfance – Plan taquet voir chapitre dépense II.A.1.

2. Les recettes relevant de l'insertion

Les recettes d'insertion sont en hausse en 2021 par rapport à 2020 (+ 1,3 M€, + 3 %) pour atteindre 45,1 M€.

Les recettes prévues au titre du Plan pauvreté dans son volet insertion (7,2 M€, + 1,7 M€ par rapport au CA 2020) permettent la poursuite du déploiement de la stratégie en matière de RSA pour faciliter l'accès à l'emploi des allocataires par le biais des Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) et des coaches emplois.

La démarche de recupération d'indus RSA et d'amendes, initiée depuis 2015 dans le cadre du développement de la culture de la recette, avait été suspendue pendant la crise de la Covid en 2020. De fait, cette recette revient à un niveau d'avant Covid, soit 6,5 M€ en 2021 (6,9 M€ en 2019, 4,8 M€ en 2020).

Enfin, le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) baisse de - 2,1 M€, essentiellement du fait de l'amélioration des critères du Nord par rapport aux autres départements sur le RSA (nombre de foyers allocataires et dépenses de RSA). Ainsi, la part du Nord dans l'enveloppe nationale diminue pour atteindre 6,7 % en 2021 contre 7,2 % en 2020.

3. Les recettes relevant de l'autonomie

Les recettes s'élèvent à 156,2 M€ en 2021 contre 137,4 M€ en 2020, soit une augmentation de + 18,8 M€ (+ 13,7 %).

Le financement principal de l'Autonomie provient des dotations annuelles de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Les dotations CNSA au titre du financement de l'APA et de la PCH ont augmenté de + 13 M€ pour atteindre 120,6 M€ en 2021. Cette augmentation relève principalement de la dotation APA 2 (+ 10,5 M€) qui suit, avec retard, l'évolution de l'APA à domicile, en forte augmentation pendant le Covid dans tous les départements.

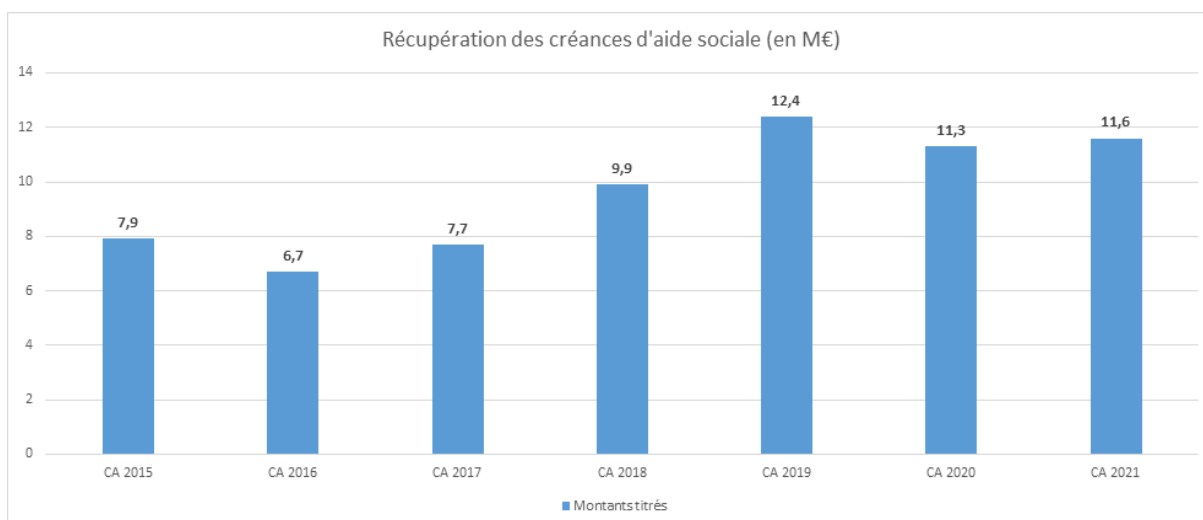
La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, qui regroupe les organismes compétents dans le domaine de l'autonomie, permet le financement à 60 % en moyenne du coût global des actions conventionnées. Le CA 2021 affiche une recette stable à 6,3 M€.

Les autres recettes du secteur autonomie évoluent de - 0,8 M€ pour atteindre 19,6 M€ en 2021. En 2020, avait été encaissée une subvention exceptionnelle versée par la CNSA (3,23 M€) pour le financement partiel des primes Covid-19 aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les autres recettes de recouvrement ont donc évolué à la hausse, notamment les récupérations sur succession et les indus, qui avaient été moins développées pendant la période de confinement en 2020.

En ce qui concerne les récupérations sur successions, l'Aide Sociale accordée aux personnes âgées ou en situation de handicap prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. Elle est versée sous condition de ressources et constitue une avance qui doit être récupérée par la collectivité publique. Le Département récupère donc les sommes qu'il a supportées au moment du décès, dans la limite de l'actif net de la succession.

La récupération sur succession représente une recette de 11,6 M€ en 2021, en augmentation de + 2,7 %.



Les recettes relatives au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) évoluent de + 0,6 M€ (3,7 M€) et correspondent à la dotation annuelle de la CNSA pour le financement du fonctionnement de la MDPH (2,9 M€) et à la récupération des loyers des locaux du Département occupés par la MDPH (0,8 M€).

4. Les recettes de la prévention santé

Les recettes de la prévention santé (6 M€, + 4,9 M€ / CA 2020) présentent une hausse conjoncturelle : comme évoqué dans l'analyse de la DGF, le financement des CLAT est désormais pris en charge par l'ARS et imputé sur le secteur Santé pour un montant de 4,6 M€.

Les recettes de Prévention Maternelle et Infantile (PMI) santé (1,8 M€, + 0,6 M€ / CA 2020) financent notamment les centres gratuits d'information de diagnostic et de dépistage (CeGIDD) pour 0,8 M€ et les prestations médicales dans les PMI (0,6 M€ de remboursement de prestations par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

F. Recettes diverses de fonctionnement

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Ingénierie financière (dont FSE)	10,2	10,4	+0,2	+1,8%
Collèges	4,8	4,0	-0,8	-16,7%
Infrastructure et réseaux	1,3	1,4	+0,1	+7,5%
Dév. territorial et cadre de vie*	0,5	0,4	-0,1	-24,9%
Culture	0,7	0,9	+0,1	+20,2%
Inord	1,2	0,8	-0,4	-34,4%
Opération comptables*	6,8	6,5	-0,3	-4,3%
Moyens généraux*	0,5	0,5	0,0	-2,2%
Patrimoine*	0,4	0,4	+0,0	+0,2%
Ressources humaines	5,6	7,7	+2,1	+38,1%
Autres recettes hors cessions	32,0	32,9	+0,9	+2,8%
Cessions immobilières	9,1	32,4	+23,3	+255,5%
Autres recettes	41,1	65,2	+24,2	+58,8%

* Hors cessions immobilières

Les recettes d'ingénierie financière regroupent les recettes des fonds européens et particulièrement du Fond social européen (FSE). Elles sont stables entre 2020 et 2021.

Les recettes de la politique Education (collèges) baissent de - 0,8 M€ pour atteindre 4,0 M€ au CA 2021. Les participations des familles au titre de la restauration ont baissé de - 0,5 M€ du fait du décalage des recettes par rapport aux années concernées. Ces recettes sont donc encore impactées en 2021 par la baisse de l'activité de la restauration scolaire durant les confinements.

Par ailleurs, les récupérations de certificats d'énergie sur les collèges ont baissé de - 0,3 M€ en 2021, l'année 2020 ayant été particulièrement élevée compte tenu d'un rattrapage opéré sur les exercices antérieurs.

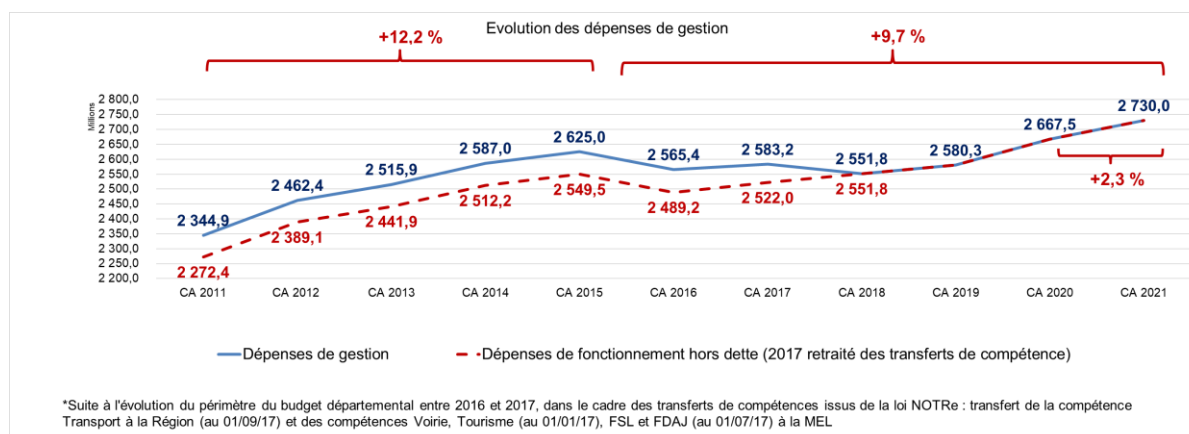
Les recettes provenant des établissements culturels (essentiellement recettes de billetterie) ont augmenté de + 0,1 M€ par rapport à 2020 pour atteindre 0,9 M€, mais restent impactées par la crise sanitaire et ne retrouvent pas encore leur niveau de 2019 (1,3 M€).

Les recettes relatives à iNord sont en baisse de - 0,4 M€, du fait de l'encaissement du solde 2019 en 2020. Ces recettes procèdent principalement du remboursement par iNord des agents mis à sa disposition par le Département et sont stables en lien avec l'activité de iNord.

Les opérations comptables (6,5 M€, - 0,3 M€) regroupent les titres émis pour des annulations de mandats sur exercices antérieurs et, notamment, l'annulation de dépenses rattachées non suivies de réalisation, des remboursements de sinistres et d'autres recettes exceptionnelles. L'année 2020 a été marquée par l'encaissement d'une participation de l'Etat pour les achats de masques dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 pour 0,93 M€ qui n'a pas été renouvelée en 2021. En dehors de cette subvention, les opérations comptables sont stables.

Dans le domaine des ressources humaines, les recettes 2021 ont progressé de + 2,1 M€. Cette hausse relève principalement de la politique sociale du Département qui a mis en place la subrogation dans le cadre du contrat collectif de garantie maintien de salaire négocié par le Département (afin de maintenir la rémunération des agents en cas d'arrêt maladie). Le Département avance donc la partie de rémunération que lui rembourse ensuite le prestataire Collecteam (2,1 M€ de recettes au CA 2021).

II. Dépenses de fonctionnement : les actions sur le RSA permettent le développement des actions volontaristes de la Collectivité



Les dépenses de gestion³ s'élèvent en 2021 à 2 730 M€. Elles sont en augmentation de 62 M€ par rapport au CA 2020, soit une hausse de 2,3 %.

Cette hausse s'explique toutefois en partie par la provision réalisée pour faire face au risque de baisse des DMTO. Une fois cette dépense retraitée, les dépenses augmentent seulement de 22,5 M€ soit + 0,8 %.

Néanmoins ce montant inclut une baisse de 24 M€ du RSA. En retraitant cet élément, c'est bien 46 M€ qui ont été réinjectés dans les différentes politiques publiques départementales en fonctionnement soit + 1,7%.

Ce montant intègre également des effets Covid qui conduisent parfois à une hausse du budget (sous-activité des SAAD) et parfois à une baisse (retour à un niveau normal des dépenses relatives aux moyens généraux). Il permet surtout des augmentations importantes pour :

- poursuivre les actions engagées dans le cadre des contractualisations avec l'Etat pour la protection de l'enfant ;
- absorber l'effet de la géronto-croissance sur l'APA ;
- accompagner les SAAD dans le cadre de la réforme de l'avenant 43.

En synthèse, c'est le bilan positif du travail sur la remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA qui a permis de développer les autres politiques départementales tout en maintenant une situation financière saine pour le Département.

³ Les dépenses de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette, qui s'élèvent en 2021 à 17,30 M€ ; ils sont en baisse de 0,66 M€ en 2021

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
SOLIDARITE HUMAINE	2 009,9	2 026,7	+16,8	+0,8%
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	488,1	497,5	+9,3	+1,9%
ACTIONS D'INSERTION	738,1	716,2	-21,9	-3,0%
PERSONNES AGEES	330,5	346,4	+16,0	+4,8%
PERSONNES HANDICAPEES	369,8	376,3	+6,4	+1,7%
ACTIONS DE SANTE	4,5	4,8	+0,3	+6,2%
COLLEGIENS	78,8	85,5	+6,7	+8,5%
SOLIDARITE TERRITORIALE	130,7	132,6	+1,8	+1,4%
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,9	9,2	+0,3	+3,7%
PROJETS STRATEGIQUES CO-FINANCES	0,3	0,4	+0,0	+5,1%
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,7	13,0	-0,7	-5,2%
CULTURE	12,8	12,5	-0,3	-2,6%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,1	2,1	+0,0	+0,2%
SDIS	93,0	95,5	+2,5	+2,7%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX DE L'ADM.	526,8	530,8	+3,9	+0,7%
FINANCES	66,7	67,0	+0,4	+0,5%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	28,1	19,6	-8,5	-30,2%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	13,6	13,5	-0,1	-0,8%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	9,3	9,9	+0,6	+6,6%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	7,9	7,8	-0,1	-1,8%
MOYENS RH	401,3	412,9	+11,7	+2,9%
TOTAL (hors provisions)	2 667,5	2 690,0	+22,5	+0,8%
Provisions	0,0	40,0	+40,0	
TOTAL (avec provisions)	2 667,5	2 730,0	62,5	+2,3%

A. La solidarité humaine : des évolutions de dépenses contrastées

Les dépenses de fonctionnement de Solidarité Humaine sont en augmentation de 0,8 % soit + 16,8 M€ par rapport au CA 2020. La politique de retour à l'emploi et la stratégie de maîtrise des dépenses engagées par le Département permettent, à la fois, de contenir l'évolution des dépenses mais aussi de redéployer des moyens sur des politiques ou des secteurs prioritaires ou fragiles.

1. Le renforcement des dépenses de l'Enfance Famille Jeunesse dans le cadre des dispositifs de contractualisation avec l'Etat

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Accompagnement et Accueil en établissement	253,5	252,1	-1,4	-0,6%
Accueil familial	151,2	149,9	-1,3	-0,9%
Prévention et Accompagnement à la parentalité	5,4	5,6	+0,2	+3,4%
Prévention et Autonomie des jeunes	30,4	31,0	+0,6	+1,9%
Projet pour l'enfant	4,8	6,3	+1,5	+31,7%
Soutien à domicile enfance	35,7	36,4	+0,7	+2,0%
Enfance Famille Jeunesse (hors stratégie)	481,0	481,2	+0,3	+0,1%
Dispositifs de contractualisation avec l'Etat (Plan Pauvreté et Taquet)	7,2	16,2	+9,1	+126,4%
Enfance Famille Jeunesse	488,1	497,5	+9,3	+1,9%

- La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - volet Enfance (12,6 M€ soit + 6,4 M€)

Dès 2019, le Département du Nord a renforcé son action dans les politiques de solidarité dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée avec l'Etat. Conscient de l'importance du traitement social de la pauvreté, ce plan renforce plus particulièrement les politiques d'accompagnement vers l'emploi, y compris des jeunes et le renforcement des missions des Protection Maternelle Infantile (PMI). En 2021, le Département du Nord a consacré 12,6 M€ au plan pauvreté - volet enfance et à la stratégie de la protection de l'Enfance, soit + 6,4 M€ par rapport au CA 2020.

- La stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – plan Taquet (3,6 M€ soit + 2,6 M€)

En 2020, le Département s'est engagé dans la Stratégie nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance pour une durée de trois ans, aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'année 2021 a donc été consacrée à la mise en œuvre des 88 nouvelles mesures de ce plan, articulées autour de deux objectifs fondamentaux : renforcer les interventions précoces pour mieux répondre aux besoins des tout-petits, et prévenir les ruptures dans l'accompagnement des enfants protégés.

Ces moyens supplémentaires ont permis, notamment, de soutenir la diversification de l'offre dans le domaine de l'enfance, de renforcer les Cellules Départementales de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), d'augmenter le nombre d'enfants suivis à domicile et en consultation infantile de Protection Maternelle et Infantile (PMI), de garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap ou encore de prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (allocations jeunes majeurs, subventions logements jeunes ou postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSSES) dans les collèges).

En 2021, le Département du Nord a consacré 3,6 M€ à cette stratégie soit + 2,6 M€ par rapport au CA 2020.

- La stabilité des autres dépenses

Les dépenses 2021 de la politique Enfance Famille Jeunesse, après retraitement des dispositifs contractuels, s'élèvent à 481,2 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au CA 2020. Elles sont donc stables entre 2020 et 2021.

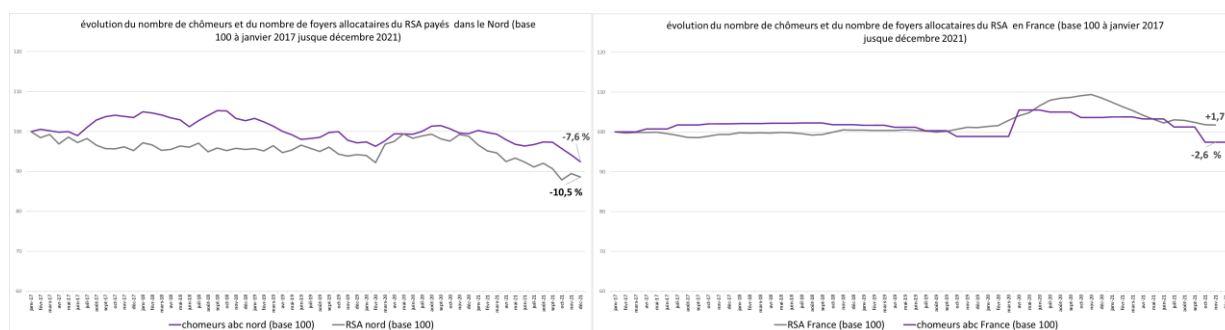
2. Les actions d'insertion : une politique de retour à l'emploi entraînant une diminution conséquente du RSA

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Allocation RSA	681,3	657,1	-24,2	-3,6%
Insertion sociale et professionnelle	51,3	53,6	+2,3	+4,5%
Solidarité au titre du logement et de l'habitat	5,5	5,5	-0,0	-0,2%
Actions d'insertion	738,1	716,2	-21,9	-3,0%

- Une diminution forte de l'allocation RSA

A la fin de l'année 2021, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 97 404, contre 112 116 en 2015. Au 31 mars 2022, le nombre de foyers allocataires du RSA était de 94 478.

Les deux graphiques suivants permettent de comparer les évolutions du nombre de chômeurs et du nombre de foyers allocataires au niveau du Département et au niveau national de 2017 à 2021.



On constate ainsi sur la période 2017-2021 une diminution de l'évolution du nombre de chômeurs tant au niveau départemental (- 7,6 %) qu'au niveau national (- 2,6 %) avec néanmoins une diminution plus marquée dans le Nord.

Au niveau des foyers allocataires du RSA le constat est très différent dans la mesure où, sur la même période, l'évolution du nombre de bénéficiaires a diminuée de - 10,5 % dans le Nord alors que dans le même temps elle augmentait de + 1,7% au niveau national.

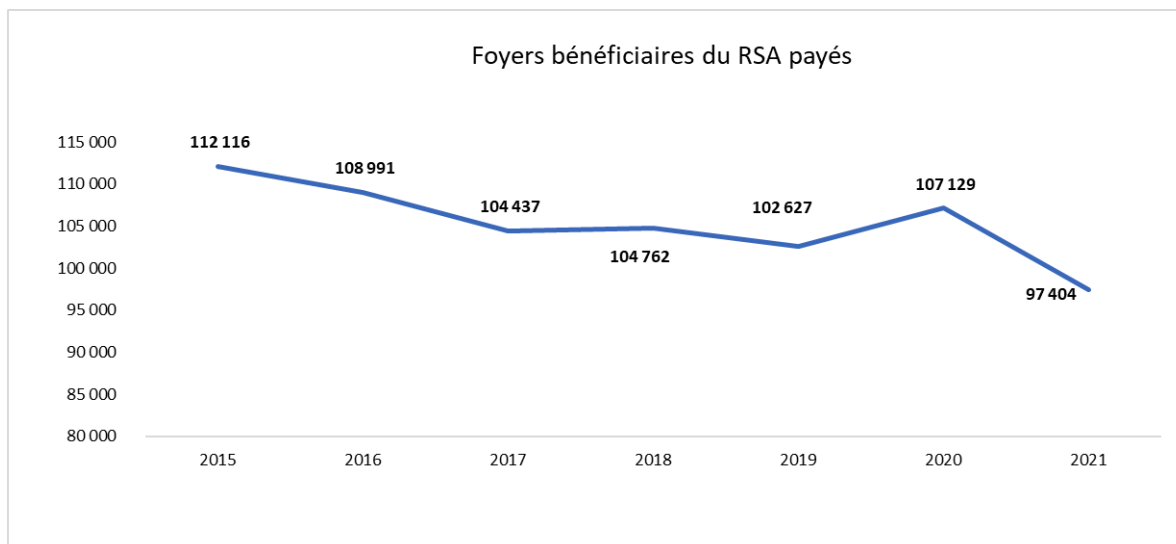
Ces évolutions croisées mettent en évidence une dynamique plus forte du retour à l'emploi dans le Nord qu'au niveau national.

Ce résultat est le fruit de la politique ambitieuse mise en place par le Département, permettant d'agir et d'orienter rapidement tous les bénéficiaires du RSA grâce à une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée.

En 2021, cette stratégie départementale s'est appuyée sur :

- Les 7 Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi (MDIE) permettant :
 - d'orienter rapidement les bénéficiaires du RSA, de les accompagner vers l'emploi sous forme de coaching et de renforcer le partenariat avec Pôle Emploi autour d'objectifs communs pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA ;
 - d'organiser une meilleure complémentarité des accompagnements. Ainsi, 4 115 allocataires ont été accompagnés et 700 actions ont été mises en place dans les MDIE et les 38 agences Pôle emploi du Nord. L'année 2021 a, en outre, enregistré en moyenne une orientation dans un délai de 29 jours pour les nouveaux entrants.
- La semaine Réussir Sans Attendre :

Elle a connu sa troisième édition du 15 au 19 novembre 2021 et a mobilisé plus de 10 000 allocataires du RSA. Lors de cette semaine, le Département propose aux allocataires une offre de recrutement direct, une offre de formation ou une solution pour les aider à lever les freins à l'embauche (mobilité ou mode de garde des enfants). Sur l'édition 2021, une attention particulière a été portée sur les allocataires les plus jeunes. En effet, 43 % des participants avaient moins de 35 ans. Le bilan de cette journée est de nouveau très positif, puisqu'un allocataire sur deux est reparti avec une offre d'emploi ; et des milliers d'offres de formation et d'aides ont été proposés aux allocataires présents.



Après un léger rebond en 2020 lié à la crise sanitaire, le nombre de foyers allocataires continue de décroître et entraîne une diminution en 2021 de la dépense de RSA de 24 M€ par rapport au CA 2020.

- La politique d'insertion sociale et professionnelle marquée par l'augmentation des dépenses des contrats aidés

Par ailleurs, le Compte administratif 2021 est marqué par le renforcement des dépenses liées aux contrats aidés. Cette politique de soutien des contrats aidés contribue à actionner les leviers vers l'emploi. Celle-ci s'appuie sur les contrats à durée déterminée d'insertion en Atelier et Chantier Insertion (ACI) (5,7 M€ au CA 2021, stable par rapport à 2020), les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges (5,6 M€ soit + 2,2 M€ par rapport au CA 2020) et les contrats initiative emploi (CIE) en faveur des allocataires du RSA (2 M€ soit + 0,4M€ par rapport au CA 2020).

3. Les personnes âgées : une politique toujours marquée par l'augmentation de l'APA et par le soutien aux SAAD.

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Allocation APA	245,7	255,8	+10,1	+4,1%
Hébergement personnes âgées	73,5	72,7	-0,8	-1,1%
Prévention et soutien à domicile personnes âgées	11,1	10,9	-0,3	-2,3%
Subventions au titre des personnes âgées	0,1	0,1	+0,0	+7,0%
Avenant 43 - PA	0,0	6,9	+6,9	
Personnes âgées	330,5	346,4	+16,0	+4,8%

- La croissance continue de l'APA

En 2021, la majeure partie de la hausse de l'APA s'explique par la gérontocroissance.

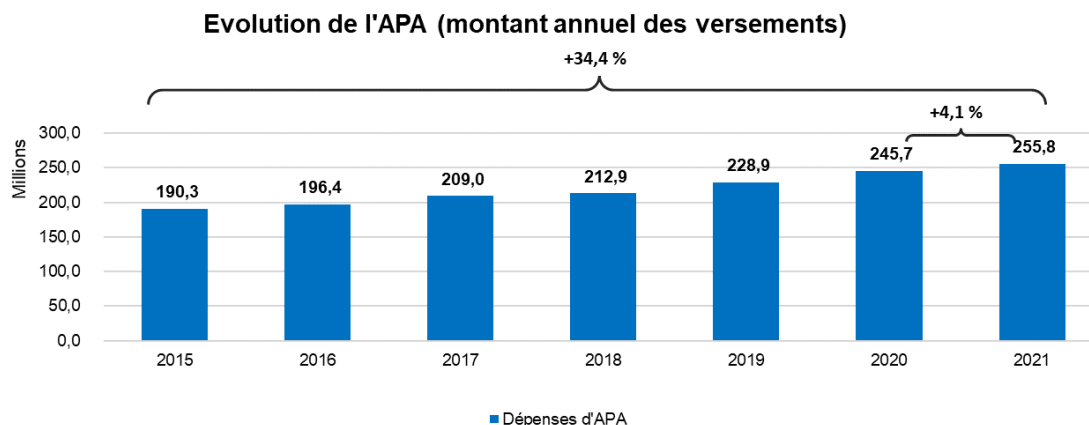
Cela peut sembler paradoxal car le soutien du Département à destination des SAAD a été massif en 2021. Hors avenant 43, détaillé ci-dessous, le Département a notamment revalorisé, dès le 1^{er} octobre 2020, le taux horaire pris en charge de 1 €, faisant passer celui-ci de 21 € à 22 €. Le coût de cet engagement du Département, le positionnant plus de 15 % au-delà de la moyenne nationale de 19 €, **est estimé à 7 M€ en année pleine.**

Cependant, l'année 2020 avait été elle-même exceptionnelle et avait conduit le Département à financer :

- l'impact pour un trimestre de cette hausse de 1 € représentant 1,6 M€ ;
- le versement des primes exceptionnelles liées au Covid-19 de 514 € en moyenne aux 7 000 intervenants à domicile exclus du dispositif de prime versée par l'Etat pour un montant total de 4,8 M€ ;
- la dernière année de reprise de déficit des SAAD concernant les exercices antérieurs à la mise en place du tarif unique pour 1,5 M€.

Par conséquent les dépenses nouvelles en 2021 ont, en bonne partie, pris le relais de dépenses exceptionnelles en 2020 et n'entraînent donc pas d'augmentation d'une année sur l'autre. Certaines dépenses créées d'ailleurs en 2020 dans le cadre de la Covid se sont pérennisées en 2021, comme la compensation pour la perte d'activité des SAAD passée de 2 M€ en 2020 à 2,9 M€ en 2021.

Si la gérontocroissance explique donc la majeure partie de la hausse de l'APA en 2021, l'analyse de l'effort fait par le Département ne peut se voir que sur la longue période. La Collectivité connaît en effet depuis plusieurs années une progression continue de ses dépenses d'APA. S'élevant à 190,3 M€ en 2015, elles ont atteint 255,8 M€ en 2021 (hors effets de l'avenant 43), soit une progression de 34,4 % sur la période (+ 65,5 M€).



Si le ressaut constaté depuis 2020 est en partie lié à la Covid, la hausse s'explique par une multitude de facteurs et notamment :

- la géronto-croissance, c'est-à-dire le vieillissement de la population du Département, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile ayant ainsi progressé de près de 5 % en moyenne par an depuis 2017 ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), se traduisant par l'augmentation des plafonds des plans d'aide, notamment entre 2016 et 2017 ;
- le soutien aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

- L'avenant 43, une nouvelle marche dans l'accompagnement du Département aux SAAD

Le 25 octobre 2021, le Département du Nord a décidé, une nouvelle fois, d'accompagner les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) dans la réforme de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile. Cette réforme, issue du Ségur de la santé, prévoit une augmentation des salaires des professionnels. Le Département a ainsi complété, en 2021, l'enveloppe de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) à hauteur de 6,9 M€ pour le secteur PA et 1,7 M€ pour le secteur PH. Ces montants concernent la période d'octobre à décembre 2021.

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020
Avenant 43 - secteur Personnes Agées	0,0	6,9	+6,9
Avenant 43 - secteur Personnes Handicapées	0,0	1,7	+1,7
	0,0	8,6	+8,6

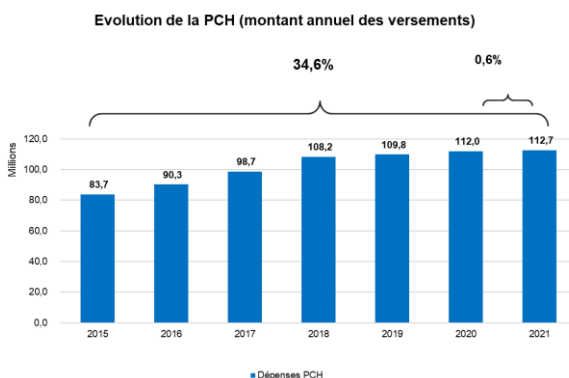
4. Les personnes handicapées : la maîtrise des allocations pour Personnes Handicapées

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020
Allocation PCH et ACTP	127,5	126,7	-0,8
Etablissements et services personnes handicapées	225,7	229,8	+4,1
Fonctionnement de la MDPH	4,8	5,4	+0,6
Soutien à domicile personnes handicapées	2,1	2,1	+0,1
Subventions au titre des personnes handicapées	0,2	0,1	-0,1
Transport des personnes en situation de handicap	9,6	10,4	+0,7
Avenant 43 - PH	0,0	1,7	+1,7
Personnes Handicapées	369,8	376,3	+6,4

- La maîtrise des dépenses de PCH

La PCH est en légère augmentation en 2021. Elle s'élève à 112,7 M€, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2020.

Depuis la mise en œuvre de la mission PCH, la progression des dépenses de PCH est limitée à 4,1 % entre 2018 et 2021. Elle a atteint un plateau en 2021 avec une évolution de + 0,6 % par rapport à 2020.



- L'augmentation des dépenses des établissements des personnes handicapées, des Transport pour les enfants en situation de handicap (ESH) et de la dotation CNSA au profit de la MDPH

Les dépenses pour les établissements s'élèvent en 2021 à 229,8 M€ (soit + 4,1M€ par rapport au CA 2020). Cette augmentation est liée à des mesures nouvelles, notamment la prise en charge d'arrivée de résidents de Belgique ou de l'appel à projet pour les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), mais aussi à l'amélioration des délais de paiements de fin d'année de la facturation des jeunes adultes relevant de l'amendement Creton.

Les transports ESH sont en augmentation de 0,7 M€ par rapport au CA 2020. Cet impact budgétaire est lié à l'effet conjugué d'une augmentation du nombre d'élèves et d'un nombre de trajets plus élevé. En effet, lorsque l'on compare les évolutions du dernier trimestre 2021 avec celui de 2020, le nombre d'élèves augmente de 1,7 % et le nombre de kilomètres parcourus de 10,9 %.

Enfin, la CNSA a adapté aux dépenses de la MDPH sa dotation annuelle, cette recette est réalisée au même montant en dépense. La dotation est en augmentation en dépense et en recette de + 0,6 M€ par rapport au CA 20.

5. Les actions de santé

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
PMI et planification familiale	2,6	2,6	0,0	+0,4%
Service de Prévention santé (hors PMI et planification fa	1,9	2,2	0,3	+14,4%
Actions de Santé	4,5	4,8	0,3	+6,2%

En 2021, le Département a conforté ses dépenses d'actions de santé. Elles s'élèvent à 4,8 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au CA 2020.

6. L'augmentation des dépenses dédiées aux collégiens, notamment dans le cadre de la crise sanitaire

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Accompagnement des collégiens	12,8	14,1	+1,2	+9,7%
Collèges numériques	3,2	3,2	-0,1	-2,4%
Forfaits d'externat	26,7	26,9	+0,3	+1,0%
Dotations de fonctionnement aux collèges publics	20,6	21,0	+0,4	+2,1%
Maintenance - Gros Entretien et Renouvellement	6,3	7,2	+0,9	+13,6%
Propreté des collèges	9,2	13,1	+4,0	+43,2%
Collégiens	78,8	85,5	+6,7	+8,5%

Les dépenses dédiées aux collégiens se sont élevées en 2021 à 85,5 M€, soit une augmentation de 6,7 M€ par rapport au CA 2020. Cette augmentation est principalement liée à la crise sanitaire :

- suite à la fermeture prolongée des établissements en 2020, les dépenses d'accompagnement des collégiens, comprenant notamment l'aide à la demi-pension, sont revenues à leur niveau d'avant-crise (14,1 M€) ;
- outre la poursuite de la politique d'externalisation, la progression des dépenses d'entretien (+ 4 M€) intègre le renforcement des protocoles sanitaires ;

Pour le reste, les dépenses de maintenance-Gros Entretien et Renouvellement (GER) connaissent en particulier une augmentation de 0,9 M€, en lien avec les nouveaux marchés de maintenance multi-technique dont le périmètre a été élargi afin de renforcer le suivi des équipements.

B. La progression des dépenses de solidarité territoriale

Les dépenses consacrées à la solidarité territoriale se sont élevées en 2021 à 132,6 M€, soit une hausse de 1,8 M€ par rapport à 2020 (+ 1,4 %).

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	8,9	9,2	+0,3	+3,7%
PROJETS STRATÉGIQUES COFINANCÉS	0,3	0,4	+0,0	+5,1%
DEV. TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,7	13,0	-0,7	-5,2%
CULTURE	12,8	12,5	-0,3	-2,6%
AIDE AUX TERRITOIRES	2,1	2,1	+0,0	+0,2%
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	93,0	95,5	+2,5	+2,7%
SOLIDARITE TERRITORIALE	130,7	132,6	+1,8	+1,4%

Comme en 2020, les dépenses de culture diminuent en raison de l'annulation ou du report d'expositions et d'événements culturels en lien avec la situation sanitaire. S'élevant à 12,5 M€, elles sont en baisse de 0,3 M€ par rapport à 2020 et, pour analyser la situation hors Covid-19, de 1,4 M€ par rapport à 2019.

Egalement en lien avec la crise sanitaire, les dépenses de développement territorial et cadre de vie connaissent une diminution de 0,7 M€ par rapport au CA 2020. Cette diminution est principalement liée :

- d'une part, à la diminution de 1,4 M€ des subventions en faveur de l'agriculture (1,3 M€), en lien avec la diminution des aides alimentaires exceptionnelles versées pendant la Covid au vu de l'amélioration progressive de la situation ;
- d'autre part, à la promotion et au développement des activités sportives (+ 0,7 M€, soit 3,5 M€), qui retrouve son niveau hors crise sanitaire.

La subvention de fonctionnement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a été augmentée de 2,5 M€, pour atteindre 95,5 M€. Comme prévu lors du BP, cette hausse a permis de financer :

- l'augmentation de l'indemnité de feu, passée de 19 à 25 % du traitement indiciaire brut au 1^{er} octobre 2020 (4 M€, compensés partiellement par la suppression de la surcotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) (2 M€), soit + 2 M€ net) ;
- les dépenses supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire (+ 0,5 M€).

Pour le reste, les dépenses de solidarité territoriale sont stables par rapport au CA 2020.

C. Le renforcement des moyens humains et matériels au service des politiques publiques

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Ecart CA 21 / CA 20	
FINANCES	84,6	124,3	+39,7	+46,9%
MOYENS DE L'ASSEMBLEE	7,9	7,8	-0,1	-1,8%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	28,1	19,6	-8,5	-30,2%
MOYENS RH	401,3	412,9	+11,7	+2,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	13,6	13,5	-0,1	-0,8%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E- ADMINISTRATION	9,3	9,9	+0,6	+6,6%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	544,8	588,1	+43,3	+7,9%

Les dépenses de la politique Finances et moyens généraux, correspondant principalement aux fonctions support et aux opérations financières et comptables de la Collectivité, s'élèvent en 2021 à 588,1 M€. Elles connaissent une progression nette de 43,3 M€ par rapport à 2020 (+ 8 %), pour trois raisons principales : le renforcement des moyens humains de la Collectivité, la provision pour risque de baisse des DMTO et la baisse de l'impact de la crise sanitaire sur les moyens généraux de la Collectivité.

- Le renforcement des moyens humains

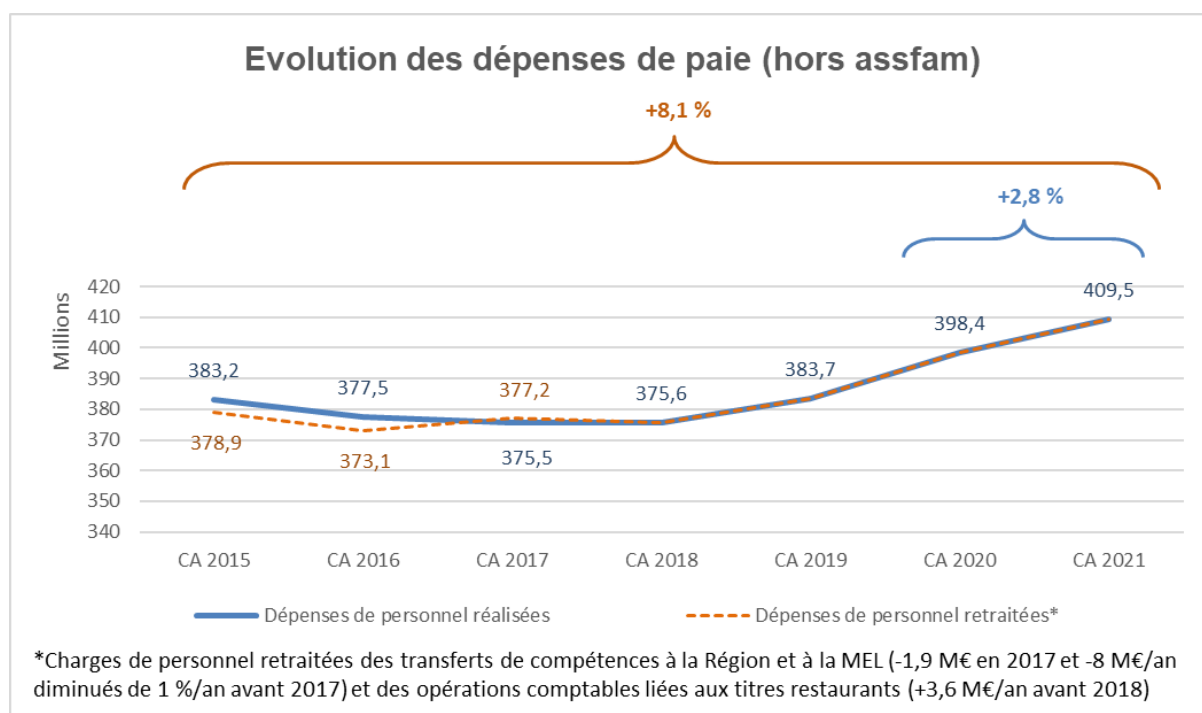
En millions d'€	CA 2020	CA 2021	Ecart CA 21 / CA 20	
CHARGES DE PERSONNEL HORS PAYE	2,9	3,5	+0,6	+21,3%
CHARGES DE PERSONNEL PAYE	398,4	409,5	+11,1	+2,8%
MOYENS RH	401,3	412,9	+11,7	+2,9%

Les dépenses hors paie s'élèvent en 2021 à 3,5 M€. Elles sont en augmentation de 0,6 M€ par rapport à 2020. En effet, après les multiples annulations de formation dues à la crise de la Covid et aux mesures de confinement, les dépenses de formation et d'accompagnement des agents retournent à leur niveau d'avant crise.

Mais la principale évolution du budget s'explique par les dépenses de paye (hors assistants familiaux, individualisés dans la politique de l'enfance) qui connaît une augmentation de 11,1 M€ par rapport au CA 2020.

Cette hausse s'explique par divers éléments :

- La dernière phase de mise en œuvre des accords Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour 2,3 M€ ;
- La mise en place du Plan jeunesse (Saisonniers + nouveaux apprentis) pour un montant de 0,8 M€ ;
- Le renforcement des équipes départementales (2,7 M€ en Effectif Permanents Payés et CDD) ;
- La mise en place de la subrogation afin de maintenir la rémunération des agents en cas d'arrêt maladie lors du renouvellement du contrat de prévoyance. Le Département avance donc la partie de rémunération que lui rembourse ensuite le prestataire COLLECTEAM (2,5 M€ supplémentaires en 2021, compensés par une recette de 2,1 M€, les 0,5 M€ restant faisant l'objet d'un décalage de remboursement) ;
- Divers mouvements liés à l'Indemnité forfaitaire de Fonction, sujétion et Expertise (IFSE), régulations de demi traitement, la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour 0,8 M€ ;
- Les conclusion d'un contrôle de l'Union de Recouvrement des Cotisations Sociales et des Allocations Familiales (URSSAF) portant sur la vérification de l'application de la législation de la sécurité sociale sur la période 2018-2019 qui conduisent à un redressement à hauteur de 1,1 M€ soit 0,25 % de la masse salariale.



Cette hausse traduit également les efforts de recrutement. Ainsi, depuis 2018, les orientations politiques en faveur de l'action sociale (notamment de la protection de l'enfance) ou de l'éducation (restauration scolaire) puis la crise sanitaire Covid (2020) ont eu une incidence haussière sur les dépenses de personnel. A périmètre constant (déduction faite des transferts de compétences et de l'externalisation de la fonction d'agent d'entretien polyvalent), les effectifs ont progressé de 347 Effectif Permanents Payés (EPP) entre 2015 et 2021.

En 2021, les effectifs permanents de titulaires du Département du Nord sont relativement stables (+ 14). La hausse s'est, en effet, principalement concentrés sur les contractuels venus soutenir la mise en œuvre de nouveaux dispositifs dédiés essentiellement dans le domaine de l'action sociale, et financés en partie par l'Etat ou les fonds européens : plan pauvreté, de protection de l'enfance ou dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ). Or ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les EPP.

Effectifs Permanents Payés (Transferts de compétences et externalisation exclus)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution totale
Globaux	7 527	7 435	7 368	7 366	7 619	7 860	7 874	+347

Dont

DGASOL	3 819	3 830	3 791	3 762	3 966	4 117	4 174	+355
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Dont

Effectifs permanents payés DGASOL – DTPAS	3 316	3 313	3 273	3 219	3 407	3 540	3 594	+278
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------

Mais cette stabilité des EPP masque des domaines où des pistes d'économie ont continué à se déployer, notamment au siège et dans les fonctions support, alors qu'on constatait dans le même temps le renforcement des effectifs de proximité sur le territoire. Ainsi, entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, les effectifs ont progressés de + 54 agents au sein des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.

- Le renforcement du budget des moyens généraux et des systèmes d'information

Le budget des moyens généraux est passé de 28,1 M€ en 2020 à 19,6 M€ en 2021, soit une baisse nette de 8,9 M€, essentiellement due à une gestion efficiente des fournitures liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement des systèmes d'information est passé de 9,2 M€ en 2020 à 9,8 M€ en 2021, soit une hausse de 0,6 M€. Les dépenses d'impression (+ 7 % par rapport à 2020) et de systèmes d'information (+ 9 %) sont en augmentation par rapport au CA 2020, compte tenu tant du retour des agents en présentiel que de la généralisation du télétravail.

- Une relative stabilité sur les autres programmes

La hausse du programme Finances (124,3 M€, + 39,7 M€), s'explique principalement par la provision pour risques de baisse des DMTO (40 M€). En effet, les DMTO, extrêmement volatiles, ont atteint un niveau historique et devraient connaître une baisse dans les années à venir, qui pourrait impacter lourdement les finances départementales.

Afin de limiter ces risques, et dans la lignée des préconisations issues des rapports Cazeneuve (2020) et Lambert-Malvy (2014), le Département a opté pour une mesure de prudence en inscrivant 40 M€ de provision pour risque afin de pouvoir faire face à la baisse de cette recette dans l'avenir.

Enfin, la baisse des frais financiers (- 0,7 M€) et les dépenses de fiscalité et péréquation (+ 0,5 M€) impactent les dépenses des Finances.

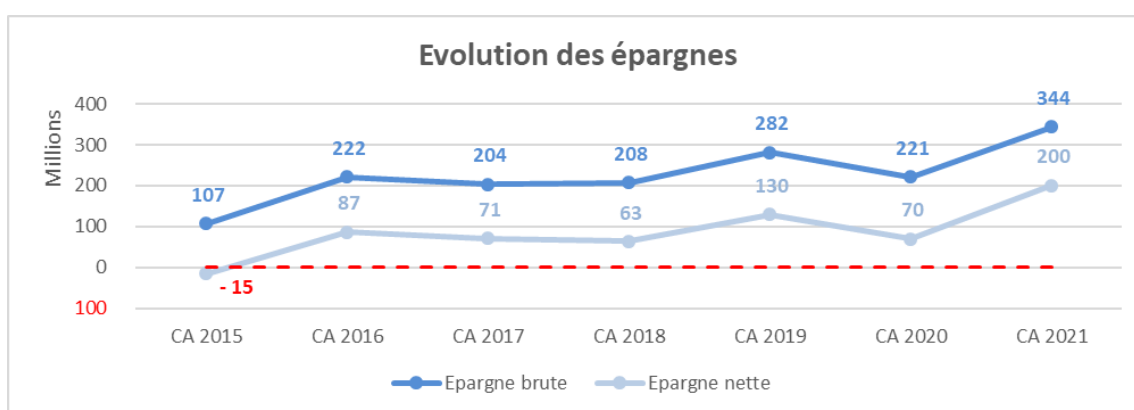
La gestion du patrimoine départemental ainsi que les moyens de l'assemblée restent quant à eux stables.

III. Le rétablissement des équilibres départementaux

Avec une épargne à son plus haut niveau historique, l'exercice 2021 confirme, malgré l'impact de la crise sanitaire, le rétablissement des équilibres financiers du Département. Couplée à des financements externes en augmentation, cette dynamique permet à la Collectivité de maintenir un endettement stable et sain, tout en renforçant le niveau de ses dépenses d'équipement. Il convient néanmoins de rappeler qu'une partie de cette situation est liée en 2021 à un niveau exceptionnel de DMTO.

A. Un recours prépondérant à l'autofinancement

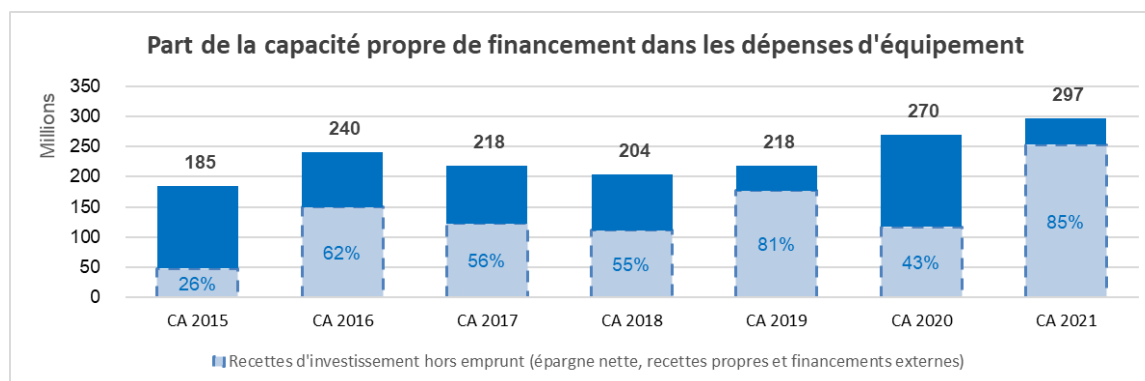
Parallèlement à la stratégie de maîtrise des dépenses appliquée depuis 2015, l'augmentation des recettes de fonctionnement, portée notamment par le produit des DMTO, permet à la Collectivité de renforcer ses niveaux d'épargne. L'épargne brute atteint ainsi 344 M€ au CA 2021, soit une augmentation de + 123 M€ par rapport à 2020.



Ce niveau élevé d'épargne permet à la Collectivité d'augmenter ses investissements, tout en maintenant une dette stable. Ainsi, l'épargne nette, correspondant à l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement, s'élève en 2021 à 200 M€.

B. Une augmentation des financements externes

Les recettes d'investissement hors emprunt (52,8 M€) ont évolué de + 5,5 M€ (+ 11,6 %) entre les CA 2020 et 2021. Elles se composent des dotations et compensations de l'Etat (42,3 M€) et des subventions et participations liées à des projets spécifiques (10,5 M€). Cumulée aux recettes propres, l'augmentation des recettes externes a permis à la Collectivité, en 2021, de financer ses dépenses d'équipement à 85 % sans recourir à l'emprunt.



1. Les dotations et compensations versées par l'Etat

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)	23,2	25,4	+2,2	+9,5%
Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC)	13,0	13,0	0,0	0,0%
Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)	1,2	4,0	+2,9	+247,6%
Dotations de l'Etat	37,3	42,3	+5,1	+13,6%

- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat compensant, au taux forfaitaire de 16,404 %, la charge de TVA que les collectivités territoriales ont supportée sur leurs dépenses réelles d'investissement (N - 1 pour le Département du Nord) et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. En 2021, le Département a perçu 25,4 M€ au titre du FCTVA, contre 23,2 M€ en 2020. Cette hausse s'explique par la hausse des dépenses d'investissement entre 2019 et 2020.

- la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (DDEC) :

Depuis le 1er janvier 1986, la DDEC est attribuée pour compenser les dépenses d'équipement des collèges transférés aux départements. Le montant de cette dotation est figé et s'élève à 13 M€.

- la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) :

Chaque année, une enveloppe est dédiée au Département afin de financer différents projets sur la base de critères prioritaires par l'Etat. Ces recettes sont ensuite exécutées en fonction de l'avancée des projets.

Ainsi, le Département a perçu en 2021 une recette de 4 M€ finançant, outre les acomptes des enveloppes 2019 et 2020, les avances pour les projets de l'enveloppe 2021. En 2021, les enveloppes ont permis de financer :

- dans le cadre de la DSID « classique » : la reconstruction du collège Paul Duez à Cambrai et de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) de Monceau-Saint-Waast à Aulnoye-Aymeries, ainsi que la rénovation de l'abbaye de Vaucelles et de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) de Lille Moulins ;
- par ailleurs, au titre de France Relance, le Département a bénéficié d'une enveloppe complémentaire de DSID « thermique » afin de financer la réfection des toitures des collèges, leur équipement en LED, ainsi que l'installation des panneaux solaires photovoltaïques. Cette recette permet aussi de financer le Contrat de Performance Energétique (CPE) de 4 collèges de l'Avesnois.

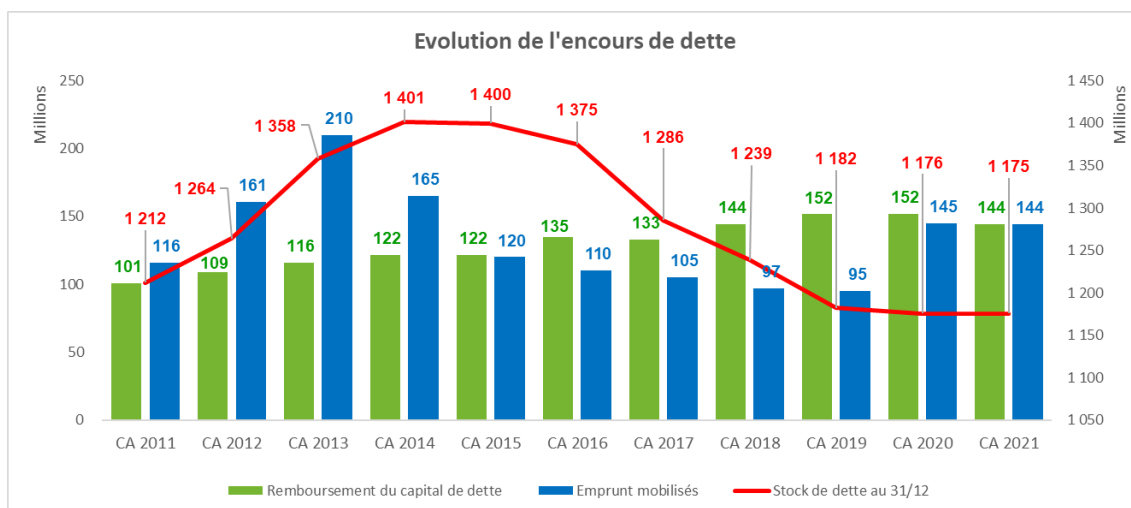
2. Les autres recettes réelles d'investissement

Les autres recettes réelles d'investissement se composent essentiellement de subventions et participations de différents organismes (Union européenne, Etat, Région, communes...) pour le financement d'opérations de travaux et d'entretien spécifiques.

Elles restent globalement stables entre 2020 et 2021 malgré des mouvements parfois significatifs entre les différentes lignes liées à l'avancée physico-financière des projets subventionnés.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
Patrimoine (hors cessions) et moyens généraux	519	1 157	+638	+123,0%
Collèges	3 254	1 772	-1 482	-45,5%
Culture	263	1 540	+1 277	+486,4%
Développement territorial et cadre de vie	524	949	+426	+81,3%
Finances	77	78	+2	+2,0%
Voirie	4 680	4 208	-472	-10,1%
Radars automatiques	731	737	+5	+0,7%
React-EU (FEDER) - volet numérique	0	43	+43	
Total	10 047	10 485	+437	+4,4%

C. Un endettement stable et sain



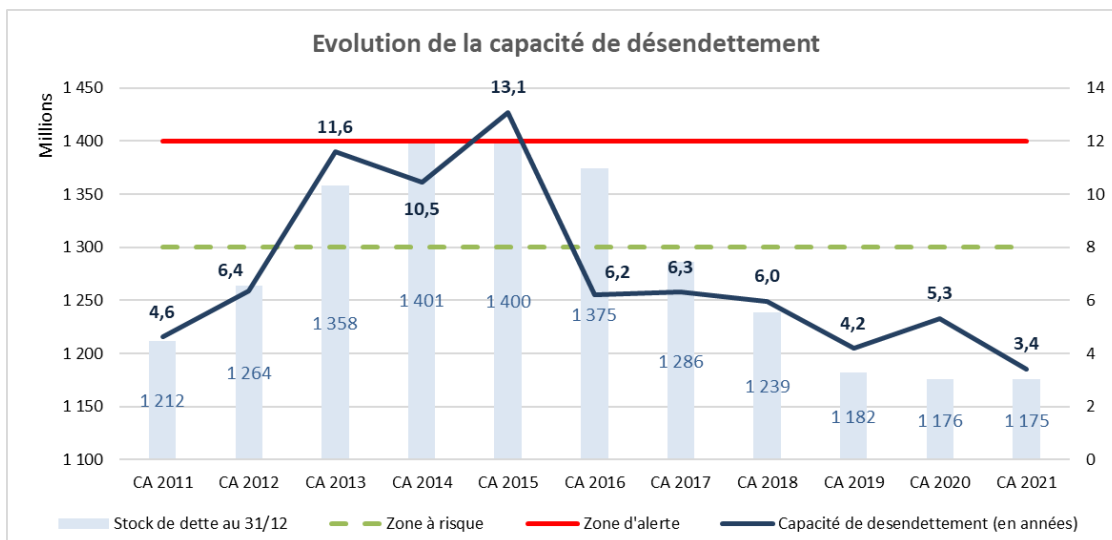
Avec un volume de nouveaux emprunts mobilisés en 2021 égal au montant du capital remboursé sur l'exercice (144 M€), la dette du Département se stabilise à 1,175 Md€ au 31 décembre 2021. Après une période de net désendettement entre 2015 et 2020 (diminution de 16 % du stock de dette), le Département poursuit ainsi sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

Il est à noter que le niveau élevé du remboursement du capital de la dette en 2021 est lié au choix de modifier en 2014 certains échéanciers de contrats. Ainsi, surtout en 2015 et 2016, le remboursement de capital a été diminué de plus de 10 M€/an. Cette diminution a été reportée sur les exercices 2020 et 2021 (respectivement + 5 M€ et + 13 M€).

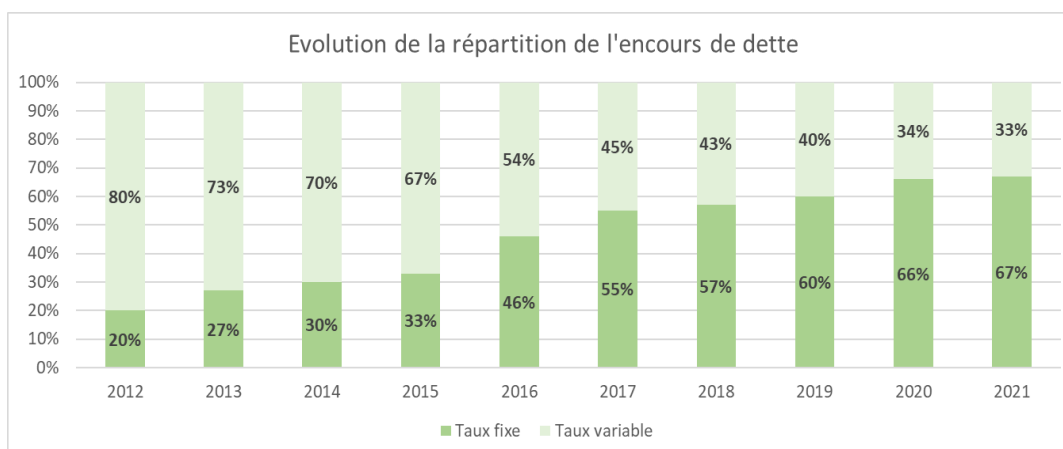
Conjuguée à une épargne brute en forte augmentation en 2021, la stratégie de désendettement se concrétise par une amélioration conséquente de la capacité de désendettement⁴ de la Collectivité. Principal ratio permettant d'étudier le niveau

⁴ La capacité de désendettement correspond à la durée potentiellement nécessaire à une collectivité pour rembourser son encours de dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

d'endettement, celle-ci atteint 3,4 ans au 31 décembre 2021 (contre 5,3 ans au 31 décembre 2020), bien loin des seuils d'alerte (12 ans) définis pour la strate départementale.



L'encours de dette du Département demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler⁵, soit la structure la plus performante. Le Département poursuit également sa stratégie de gestion de la dette, en privilégiant le recours au taux fixe. La part de l'encours à taux fixe est stabilisée à 67 % du stock. Le taux moyen atteint un niveau encore plus compétitif, passant de 1,53 % au 31 décembre 2020 à 1,45 % au 31 décembre 2021. A titre de comparaison, le taux moyen des Départements est de 1,74 %⁶. Les frais financiers diminuent concomitamment au stock de dette, pour s'élever en 2021 à 17,3 M€ (contre 18 M€ en 2020).



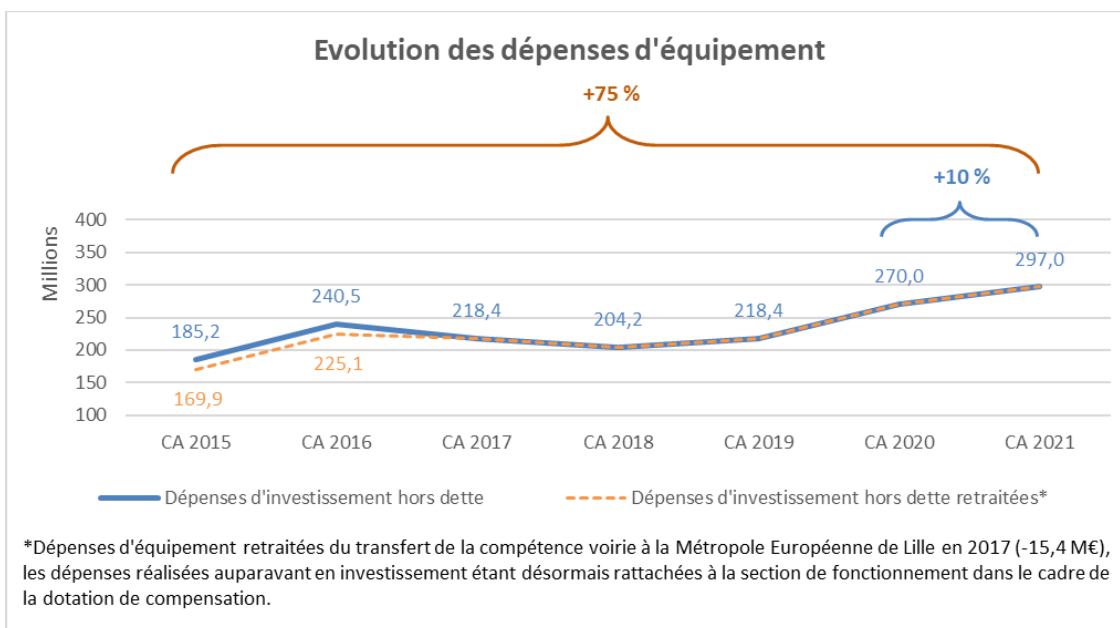
Les emprunts mobilisés en 2021 sont répartis entre la Banque Postale, le Crédit Agricole, la Société Générale, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et la Nef. Les taux fixes s'établissent entre 0,33 % et 0,65 %. Les taux variables ont été pris sur le taux Euribor 3 mois (EUR3M) + 0,24 %.

⁵ Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler (« Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales ») opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).

⁶ Source : Finance Active

IV. La relance d'une politique d'investissement forte

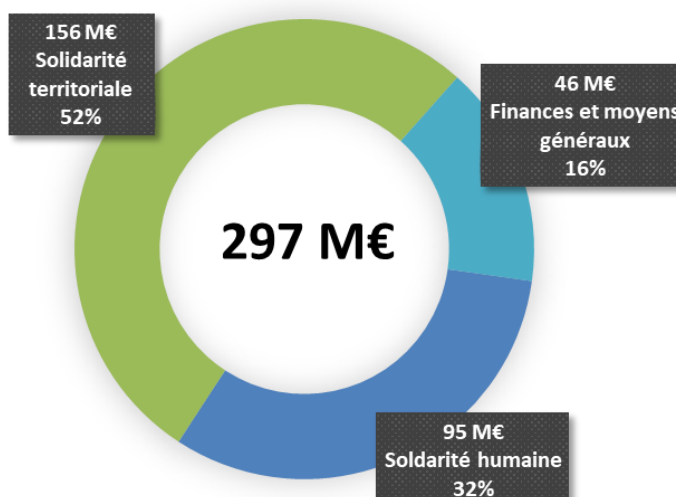
Résultat de la stratégie financière engagée à partir de 2015, l'exercice 2021 confirme la relance d'une politique d'investissement forte de la Collectivité.



Leur évolution au cours du précédent mandat peut être analysée en deux phases :

- entre 2015 et 2019, le Département a été contraint, afin de rétablir des ratios financiers détériorés et de préserver ses équilibres financiers pour l'avenir, de stabiliser le niveau de ses dépenses d'équipement ;
- à partir de 2020, le retour à des niveaux d'endettement et d'épargne sains permet à la Collectivité, en dépit de la crise sanitaire, d'inscrire une hausse importante de ses investissements.

Dans ce cadre, après avoir connu une forte progression en 2020 (270 M€, soit + 51,6 M€ par rapport à 2019), les dépenses d'équipement ont été portées en 2021 à 297 M€, et ont été réalisées au taux exceptionnel de 99 % par rapport au BP. Elles se répartissent comme ci-contre :



A. Un investissement principalement dédié à la solidarité territoriale

Principale politique en matière d'investissement, les dépenses de solidarité territoriale s'élèvent en 2021 à 155,5 M€, soit 52 % des dépenses d'équipement de la Collectivité. Elles sont en hausse de 9,5 M€ par rapport à 2020 mais la baisse de certaines lignes (projets stratégiques cofinancés, SDIS) masque la très forte hausse de certaines autres politiques (aide aux territoires, infrastructures et réseaux).

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	68,2	75,6	+7,4	+10,8%
PROJETS STRATÉGIQUES COFINANCÉS	19,0	7,0	-12,0	-63,1%
DEV. TERRITORIAL ET CADRE DE VIE	13,0	13,6	+0,6	+4,8%
CULTURE	7,4	10,4	+3,0	+40,8%
AIDE AUX TERRITOIRES	32,4	46,9	+14,5	+44,8%
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	6,0	2,0	-4,0	-66,7%
SOLIDARITE TERRITORIALE	146,0	155,5	+9,5	+6,5%

Les dépenses d'infrastructures et réseaux, correspondant pour l'essentiel aux dépenses de voirie, s'élèvent à 75,6 M€. Elles connaissent une augmentation de 7,4 M€, intégrant la poursuite des travaux du contournement de Valenciennes et de doublement de la RD 70 à Petite-Forêt, ainsi que les études et acquisitions foncières pour plusieurs projets (doublement de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure et de la RD 500 à Sin-le-Noble, liaison Lestrem/A25, contournement de Maubeuge, circulation autour de Cambrai...). En outre, le Département a notamment poursuivi les travaux d'entretien de la voirie (29,2 M€) et des ouvrages d'art (4,7 M€).

Les **projets stratégiques cofinancés** (7 M€) sont en recul de 12 M€, en raison du versement limité à 0,2 M€ pour le Canal Seine-Nord Europe, selon le montage financier prévu⁷, contre 12,4 M€ l'an dernier. La Collectivité poursuit par ailleurs sa participation au financement du métro lillois (5,3 M€) et au déploiement du très haut débit par l'intermédiaire du syndicat mixte La Fibre Numérique 59-62.

Les dépenses relatives au **développement territorial** s'élèvent à 13,6 M€, soit une augmentation de 0,6 M€. Elles comprennent en particulier :

- les investissements liés aux Espaces Naturels du Nord (4,7 M€) : aménagement et gestion des sites (2,8 M€), acquisitions foncières (1 M€), développement des pistes cyclables (0,9 M€) ;
- la politique de l'Habitat (6 M€) : dispositif Nord Equipement Habitat (2,5 M€), subvention à Partenord (2,95 M€) ;
- l'exploitation du ValJoly (0,9 M€), en diminution de 1,4 M€ suite aux travaux d'ampleur réalisés en 2020 dans le cadre de la délégation à la société Vert Marine.

⁷ Suite aux subventions versées entre 2018 et 2021 pour un montant total de 17,7 M€, le Département du Nord participera, à compter de 2022, au remboursement des emprunts souscrits par la Société du Canal Seine-Nord Europe au nom des collectivités membres.

Les dépenses d'investissement dédiées à la **culture** s'élèvent en 2021 à 10,4 M€. Leur progression globale (+ 3 M€) correspond principalement à deux projets majeurs : la fin des travaux à la Maison natale Charles de Gaulle et le début du chantier de couverture du cryptoportique au Forum antique de Bavay.

Les **aides attribuées aux territoires** s'élèvent en 2021 à 46,9 M€. En forte progression par rapport à 2020 (+ 14,5 M€), en raison notamment du suivi renforcé des projets en lien avec les collectivités bénéficiaires, elles intègrent :

- le dispositif d'Aide aux Villages et Bourgs (ADVB)⁸ pour 21 M€ (+ 4,5 M€ par rapport à 2020) ;
- les projets territoriaux structurants (PTS)⁹ pour 14,8 M€ (+ 1,7 M€ par rapport à 2020) ;
- les subventions « Voirie », incluant l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) le long des voiries départementales et la mise en sécurité des routes départementales en agglomération pour 2,7 M€ (+ 1,8 M€ par rapport à 2020).

Afin d'accompagner les collectivités et entreprises pendant la crise sanitaire et de contribuer à la relance du territoire, le Département a, en outre, développé un nouveau volet spécifique et ponctuel « Relance » au sein de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour lequel 7,4 M€ ont été versés en 2021.

Enfin, suite au subventionnement exceptionnel du **SDIS** de 6 M€ en 2020, la participation du Département est revenue à son niveau habituel de 2 M€.

B. Le renforcement des dépenses dédiées à la solidarité humaine

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
ENFANCE, FAMILLE ET JEUNESSE	1,2	1,8	+0,6	+50,0%
PERSONNES AGEES	16,1	10,8	-5,3	-32,8%
PERSONNES HANDICAPEES	5,4	2,5	-2,9	-53,1%
COLLEGIENS	68,0	79,8	+11,8	+17,4%
SOLIDARITE HUMAINE	90,7	95,0	+4,3	+4,7%

Les dépenses dédiées à la solidarité humaine s'élèvent en 2021 à 95 M€. Elles sont en augmentation de + 4,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, soit une hausse de 4,7 %.

Cette politique est essentiellement portée par les investissements en faveur des collèges. Les dépenses relatives à ces derniers sont en augmentation de 11,8 M€, pour atteindre 79,8 M€.

Elles intègrent, en premier lieu, les projets individualisés de construction/reconstruction des bâtiments. D'un montant global de 27,6 M€ (+ 9 M€), ces opérations comprennent notamment :

⁸ L'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) est destinée aux communes de moins de 5 000 habitants.

⁹ Le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) permet d'accompagner les projets de dimension intercommunale portés par les territoires et répondant aux grands enjeux stratégiques locaux.

- la restructuration du collège Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre d'un marché global de performance (8,8 M€),
- la réhabilitation des collèges Jules Ferry à Anzin (6,9 M€), Paul Duez à Cambrai (4,7 M€), Léon Blum à Wavrin (3,6 M€) et Rouges Barres à Marcq-en-Barœul (2,8 M€) ;
- les études de l'opération de réhabilitation du Collège Maxence Van der Meersch à Mouvaux (0,35 M€).

Pour le reste, les dépenses dédiées aux collèges comprennent principalement :

- la maintenance-Gros Entretien et Renouvellement (GER) des bâtiments, pour un montant global de 39,2 M€ (+ 0,2 M€) ;
- le dispositif Collèges numériques (11 M€, soit + 2,6 M€), dont les dépenses sont en forte augmentation afin, notamment, d'équiper les établissements en outils numériques performants.

En parallèle des collèges, plus de 15 M€ de subventions d'investissement ont été attribués aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. La diminution de ces dépenses en 2021 correspond à un retour au niveau d'avant crise, faisant suite au soutien renforcé que le Département a mis en place auprès de ces partenaires pour faire face à la crise en 2020.

C. Les dépenses relatives aux fonctions support portées par l'amélioration du patrimoine départemental

En millions d'€	CA 2020	CA 2021	CA 2021 / CA 2020	
FINANCES	0,1	0,3	+0,2	+232,3%
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION ET ASSEMBLEE	1,1	1,9	+0,8	+75,9%
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	18,6	31,9	+13,3	+71,4%
SYSTEMES D'INFORMATION ET E-ADMINISTRATION	13,2	12,0	-1,2	-9,3%
MOYENS RH	0,2	0,3	+0,0	+8,0%
FINANCES ET MOYENS GENERAUX	33,3	46,4	+13,1	+39,5%

Les dépenses relatives aux fonctions supports de la Collectivité s'élèvent en 2021 à 46,4 M€, soit une augmentation de + 13,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse correspond, pour la grande majorité à l'avancement de projets portant sur le patrimoine de la Collectivité (+ 13,3 M€) qui intègre notamment le démarrage de la restructuration et l'extension du Forum (6,8 M€), l'engagement des travaux de l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) d'Hazebrouck (1,62 M€) ou encore le gros entretien des bâtiments (4,9 M€).

L'augmentation des moyens généraux (+ 0,8 M€) s'explique par le décalage de paiement des commandes 2020 sur 2021.

Enfin, une diminution des dépenses de systèmes d'information en 2021 (- 9,3 %), principalement imputable aux difficultés d'approvisionnement en matière première (composants électroniques notamment) et à un retour à un niveau anté-Covid, l'année 2020 ayant vu une forte augmentation de l'équipement informatique des services.

Conclusion

Le CA 2021 est bien un compte administratif de transition. Transition entre les orientations financières de la précédente mandature (redressement des épargnes, stabilisation de la dette, amélioration des ratios financiers) et celle de la nouvelle mandature : développement des politiques de retour à l'emploi des allocataires du RSA et forte augmentation de l'investissement. Transition entre la période de crise sanitaire et une situation économique et financière marquée par de nouveaux risques.

L'exercice 2021 est aussi marqué par un effort d'investissement important, notamment pour soutenir le territoire, rendu possible par une trajectoire maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Le résultat dégagé, fruit à la fois d'un niveau exceptionnellement haut des DMTO et des résultats de la politique de retour à l'emploi des allocataires du RSA, va permettre de sécuriser les exercices à venir, qui risquent d'être impactés par une diminution des recettes, notamment des DMTO.

Par ailleurs, il permettra de couvrir les hausses de dépenses décidées ou annoncées au niveau national, telles que la revalorisation du point d'indice ou le Ségur de la Santé.

ANNEXE 1-1 : Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique exposant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif. Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice. Elaboré par l'ordonnateur, il doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la Collectivité.

Ce « bilan financier » se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Epargne de gestion : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (c.-à.d. épargne de gestion – charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

		Recettes	Dépenses
Fonctionnement	TOTAL	3 190 M€	2 927 M€
	Hors résultats reportés	3 117 M€	2 927 M€
	Ordre	26 M€	180 M€
	Réal	3 092 M€	2 747 M€
	Intérêts		17 M€
	hors intérêts	3 092 M€	2 730 M€
	<i>Résultats reportés</i>	73 M€	
Investissement	TOTAL	485 M€	575 M€
	Hors résultats reportés	385 M€	475 M€
	Ordre	188 M€	34 M€
	Réal	197 M€	441 M€
	Gestion active de la dette		
	Capital de dette	144 M€	144 M€
	Hors dette	53 M€	297 M€
	<i>Résultats reportés</i>	100 M€	100 M€
Total hors résultats reportés		3 503 M€	3 403 M€
Ordre		214 M€	214 M€
Réal		3 288 M€	3 188 M€
Epargne de gestion		361,5	
Epargne brute		344,2	
Epargne nette		200,1	

I – Les dépenses

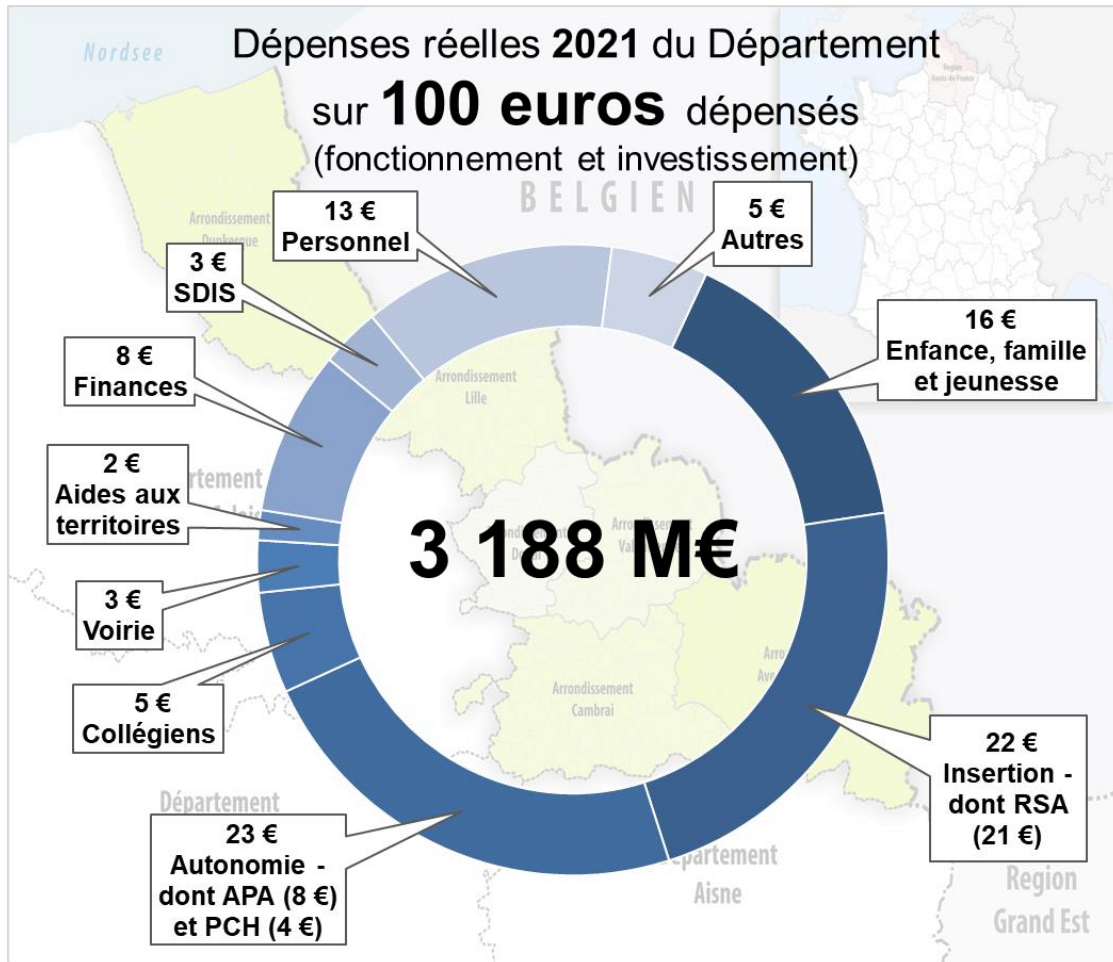
Les dépenses réelles du Département (hors résultats reportés et gestion active de la dette) s'élèvent en 2021 à **3 188 M€**. Elles sont en augmentation de 2,6 % par rapport à 2020.

Les principales dépenses réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (441 M€)**, dont 297 M€ de dépenses réelles d'équipement et 144 M€ de remboursement en capital de dette.

- **Section de fonctionnement (2 747 M€) :**

- Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 1 025 M€, soit 37,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 657 M€ pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
 - 256 M€ pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
 - 113 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Versement des intérêts de la dette : 17 M€ ;
- Masse salariale (hors assistants familiaux) : 409,5 M€.

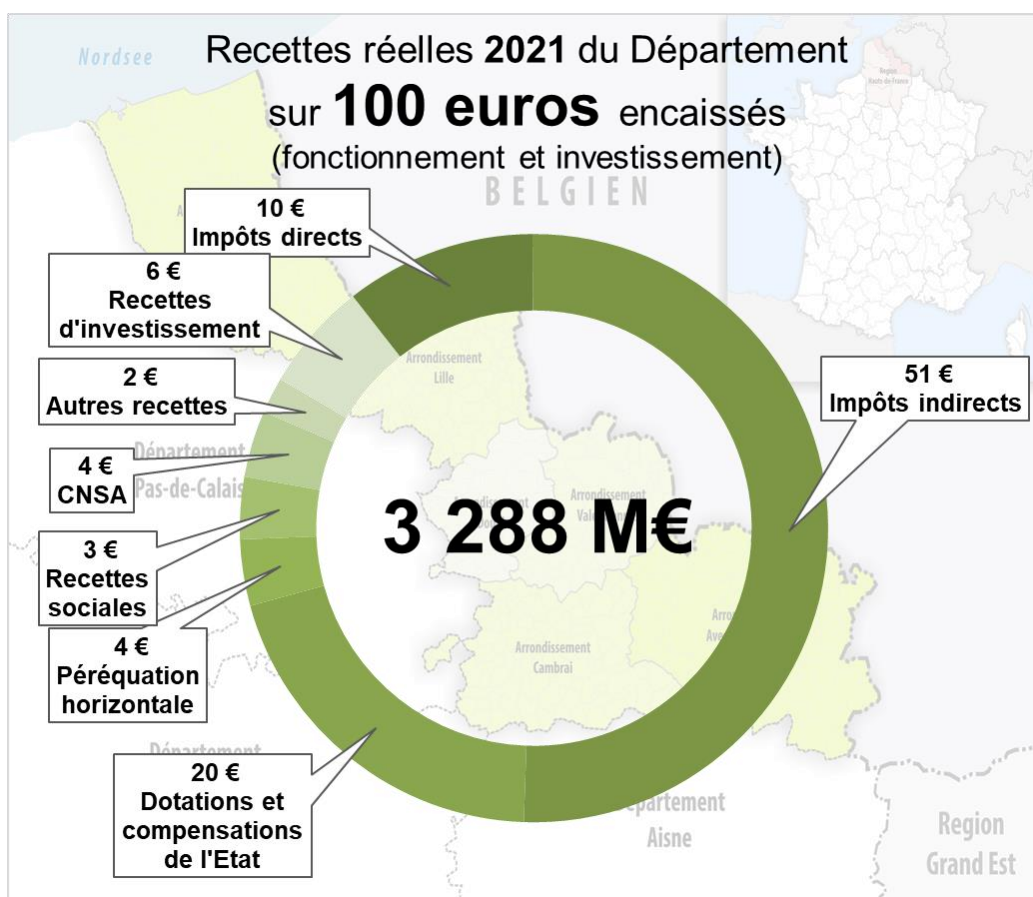


II – Les recettes

Les recettes réelles du Département (hors résultats reportés) s'élèvent en 2021 à 3 288 M€. Elles sont en augmentation de 6,1 % par rapport à 2020.

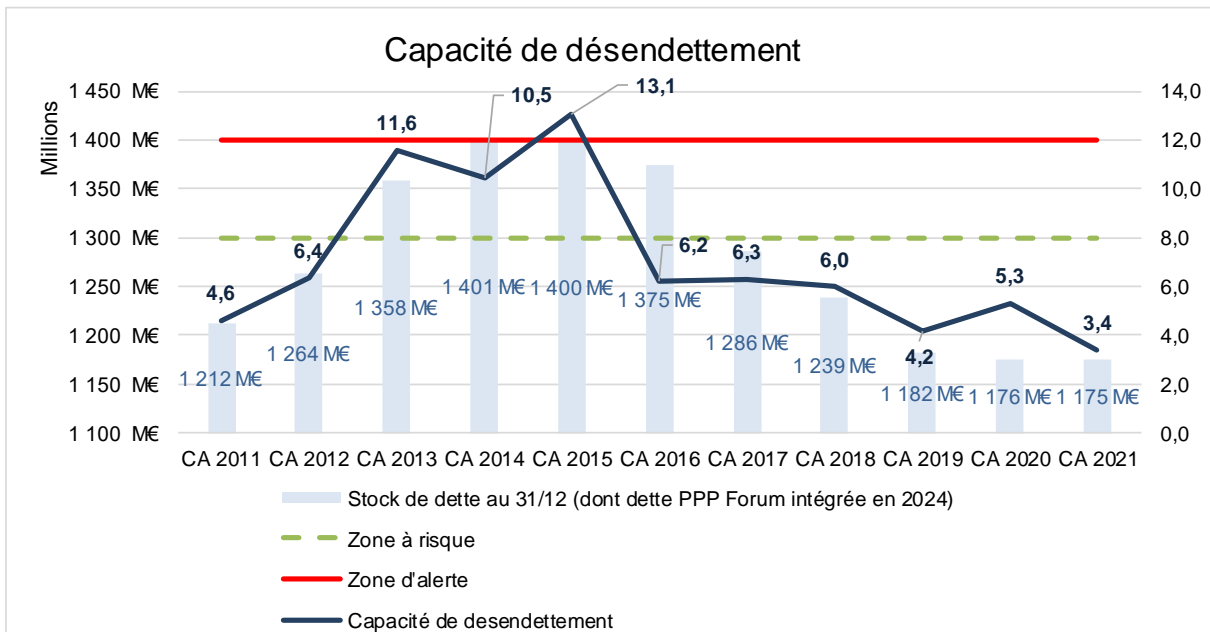
Les principales recettes réelles du Département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (197 M€) dont :**
 - Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 25 M€ ;
 - Dotations de l'Etat (DDEC) : 13 M€ ;
 - Emprunt : 144 M€.
- **Section de fonctionnement (3 092 M€) dont :**
 - Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 155 M€ ;
 - Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : 458 M€ ;
 - Fraction de TVA : 480 M€ ;
 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 512 M€ ;
 - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) : 353 M€ ;
 - Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) : 334 M€.

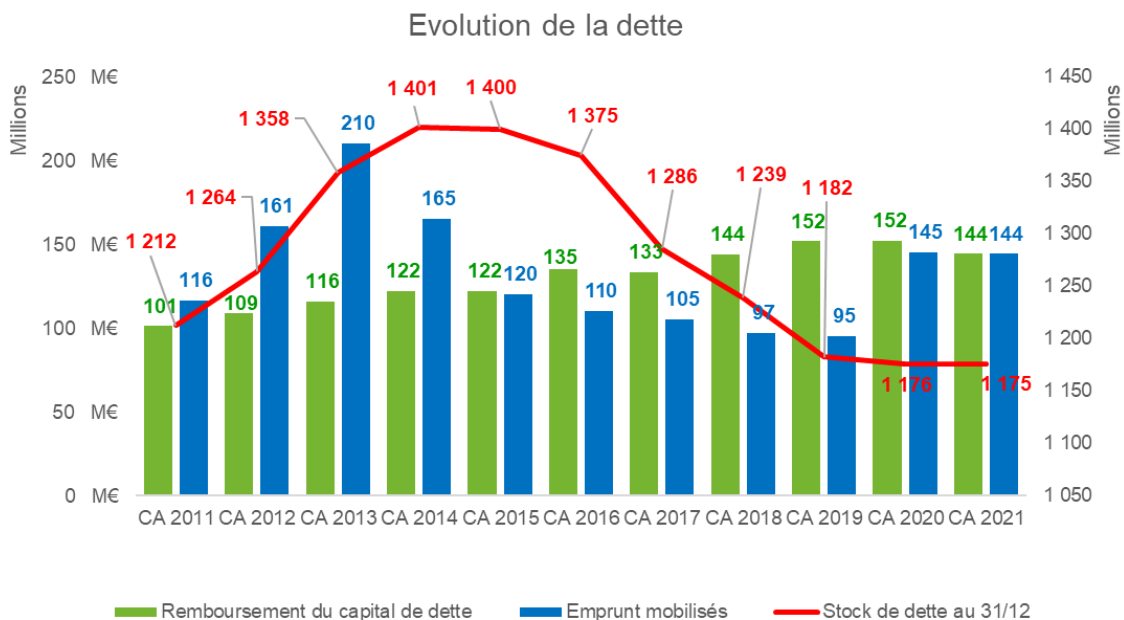


III – L'endettement

Au 31 décembre 2021, la dette du Département s'élève à 1 175 M€, soit quasiment équivalente à celle de 2020 (1 176 M€ au 31 décembre 2020) grâce à la stratégie de désendettement mise en place par le Département en 2015.

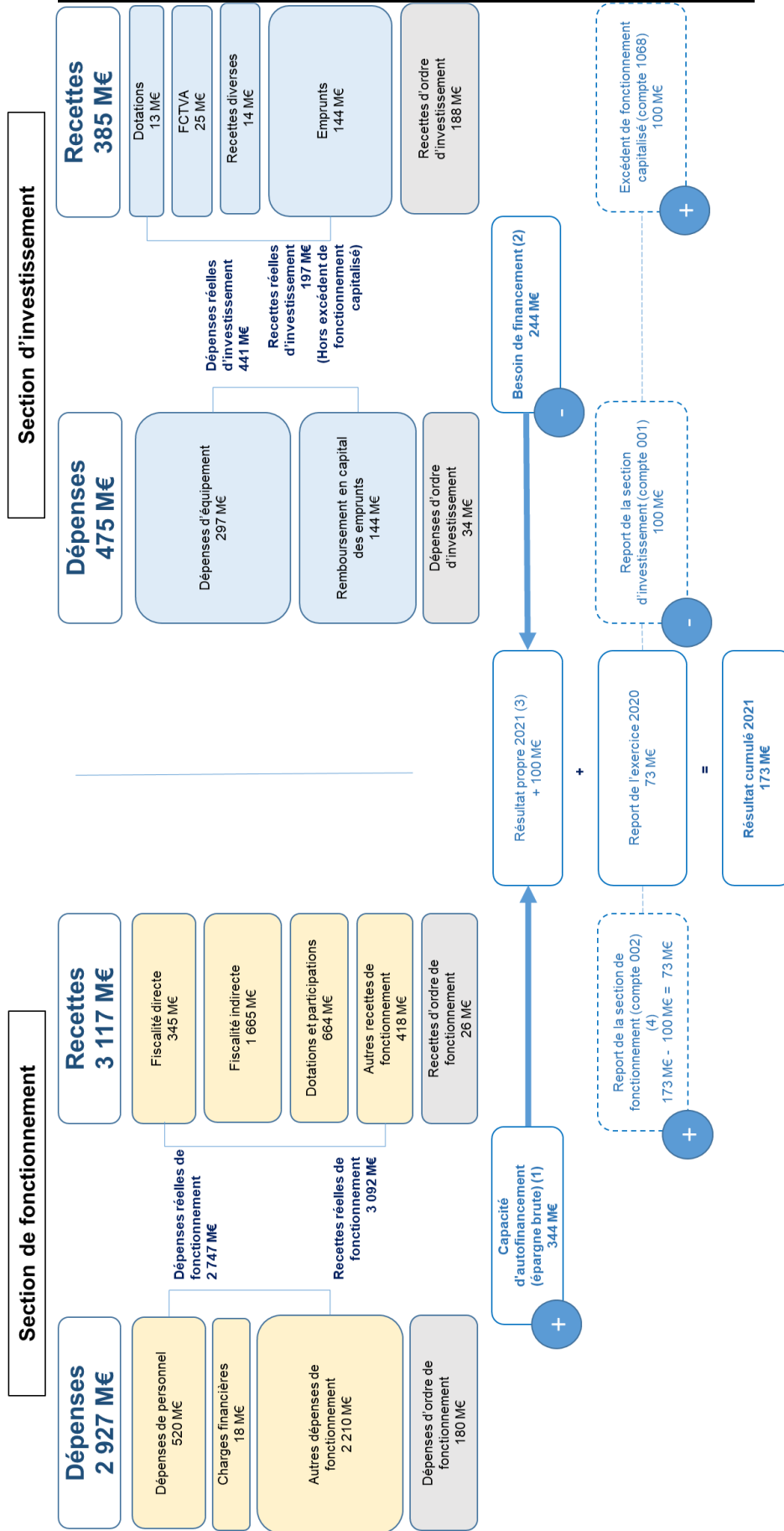


La diminution de l'encours de dette est rendue possible par la restauration de l'épargne, permettant ainsi de conserver un niveau d'investissement élevé, en mobilisant moins de dette que le capital remboursé.



Compte administratif 2021

ANNEXE 1-2 : Schéma synthétique du CA 2021



(1) Recettes réelles de fonctionnement n - Dépenses réelles de fonctionnement n
 (2) Recettes réelles d'investissement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) - Dépenses réelles d'investissement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé)
 (3) Résultat réel de fonctionnement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé) - Résultat réel d'investissement n (hors excédent de fonctionnement capitalisé)
 (4) Reprise du résultat de l'exercice $n-1$. Le report correspond à la différence entre l'excédent de fonctionnement $n-1$ (173 M€) et l'excédent de fonctionnement $n-1$ (100 M€). L'excédent de fonctionnement $n-1$ doit obligatoirement être affecté, lors du budget supplémentaire, à la couverture du déficit d'investissement (besoin de financement $n-1$ (compte 001)). Le reliquat de l'excédent de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement $n-1$ - couverture obligatoire du déficit d'investissement $n-1$) (73 M€) peut être conservé en section de fonctionnement (compte 002) ou être également affecté en section d'investissement (compte 1068). En l'espèce, il est maintenu en section de fonctionnement.

ANNEXE 1-3 : Les réalisations des crédits votés et les étapes budgétaires

Les taux de réalisation du Budget Primitif (BP) 2021 sont proches de 100 % en dépense.

	BP	CO	CA	Taux de réal. / BP	Taux de réal. / CO
Recettes de fonctionnement	2 927 860 000 €	2 935 367 484 €	3 091 502 579 €	105,6%	105,3%
Dépenses de fonctionnement	2 756 700 000 €	2 817 368 157 €	2 747 328 439 €	99,7%	97,5%
<i>Intérêts</i>	18 000 000 €	18 000 000 €	17 302 070 €	96,1%	96,1%
<i>Hors intérêts</i>	2 738 700 000 €	2 799 368 157 €	2 730 026 369 €	99,7%	97,5%
<i>Hors intérêts et hors RSA</i>	2 038 700 000 €	2 099 368 157 €	2 073 019 545 €	101,7%	98,7%
Recettes d'investissement	274 840 000 €	274 870 243 €	196 931 516 €	71,7%	71,6%
<i>Emprunts</i>	180 560 000 €	148 590 243 €	144 100 000 €	79,8%	97,0%
<i>Hors emprunts</i>	94 280 000 €	126 280 000 €	52 831 516 €	56,0%	41,8%
Dépenses d'investissement	446 000 000 €	465 768 000 €	441 062 460 €	98,9%	94,7%
<i>Capital de la dette</i>	146 000 000 €	146 000 000 €	144 108 174 €	98,7%	98,7%
<i>Hors capital de dette</i>	300 000 000 €	319 768 000 €	296 954 286 €	99,0%	92,9%

Mouvements réels, hors gestion active de la dette et hors résultats reportés

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 105,6 % par rapport au BP 2021. Cette évolution a été portée par le dynamisme en 2021 des Droits de Mutations à Titre Onéreux qui ont atteint 458 M€ (+ 91 M€ par rapport au CA 2020).

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 99,7 % du BP 2021. Si l'on retire ces dépenses des intérêts et du RSA, on atteint 101,7 %.

Les dépenses d'investissement hors dette affichent un taux de réalisation de 99 % sur BP, soit un niveau d'exécution en parfaite adéquation avec les prévisions budgétaires.

Les recettes d'investissement hors cessions immobilières ont été réalisées à 71,7 %.

Des mouvements en cours d'année ont été réalisés pour adapter l'action de la Collectivité aux politiques prioritaires du Département.

La Décision Modificative N°1 (DM1) a été adoptée le 17 mai 2021. Elle visait à intégrer les éléments financiers de l'opération du site Transpole (16 M€ en dépenses et 32 M€ en recettes), l'acquisition de parcelles sur le site Forum (+ 3,25 M€), l'inscription d'une subvention en faveur du dispositif Call&Care (+ 1 M€) dans le cadre du Plan Jeunes et des crédits relatifs au programme de plantations de haies bocagères sur les abords du domaine routier départemental (+ 0,5 M€).

Voté le 27 septembre 2021, le Budget Supplémentaire (BS), a permis d'adapter les inscriptions budgétaires, à hauteur de 1,4 M€ pour soutenir les secteurs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, de la politique de prévention et d'autonomie des jeunes (+ 1,7 M€) et des dépenses de ressources humaines (+ 3,3 M€). Dans un contexte d'incertitude, le BS a permis d'affecter 40 M€ du résultat à la création d'une provision pour risque de baisse de DMTO.

Le résultat de fonctionnement cumulé intégrant le résultat reporté de 2020 (+ 172,9 M€) a été en partie affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (99,8 M€) permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 72,9 M€.

La Décision Modificative N°2 (DM2), a été adoptée le 22 novembre 2021. Elle visait à intégrer les effets budgétaires de l'avenant 43 relatifs aux rémunérations dans la branche de l'aide à domicile, et à permettre de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du budget 2022 dès le 1^{er} janvier.

Le tableau ci-dessous rappelle les inscriptions budgétaires de l'exercice 2021 :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif 2021	Réel	2 756 700 000 €	2 927 860 000 €	546 000 000 €	374 840 000 €
	Ordre	188 160 000 €	17 000 000 €	60 920 300 €	232 080 300 €
	Total	2 944 860 000 €	2 944 860 000 €	606 920 300 €	606 920 300 €
Décision Modificative n°1	Réel	1 100 000 €	0 €	19 650 000 €	20 750 000 €
	Ordre	-1 100 000 €	0 €	0 €	-1 100 000 €
	Total	0 €	0 €	19 650 000 €	19 650 000 €
Budget Supplémentaire	Réel	51 084 019 €	74 394 019 €	99 926 089 €	76 616 089 €
	Ordre	32 086 162 €	8 776 162 €	8 776 162 €	32 086 162 €
	Total	83 170 181 €	83 170 181 €	108 702 251 €	108 702 251 €
Décision Modificative n°2	Réel	8 634 138 €	6 043 895 €	0 €	2 590 243 €
	Ordre	-2 590 243 €	0 €	0 €	-2 590 243 €
	Total	6 043 895 €	6 043 895 €	0 €	0 €
Crédits Votés 2021	Réel	2 817 518 157 €	3 008 297 914 €	665 576 089 €	474 796 332 €
	Ordre	216 555 919 €	25 776 162 €	69 696 462 €	260 476 219 €
	Total	3 034 074 076 €	3 034 074 076 €	735 272 551 €	735 272 551 €